

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
I.N.S.E.P.S**

DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET
TECHNIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES (S.T.A.P.S)**

THEME :

**LA VIOLENCE DANS LE SPORT EN MILIEU
SCOLAIRE :
CAS DES CHAMPIONNATS DE L'UASSU**

Présenté par :
Khady DIOUF

Sous la direction :
Mr Amadou SEYE

**Pr. En STAPS
Enseignant à L'INSEPS**

Année universitaire: 2008 / 2009

SOMMAIRE

Graces

Remerciements

Dédicaces

Résumé

Introduction.....	1
CHAPITRE I : DEFINITIONS DES CONCEPTS.....	3
1- La violence.....	3
2- Le sport.....	4
2-1 Le sport comme facteur de paix.....	5
2-2 Le sport comme facteur de solidarité.....	6
2-3 Le sport comme facteur d'intégration sociale.....	6
2-4 Le sport comme facteur d'éducation.....	6
3- Le milieu scolaire.....	7
3-1 Les ressources humaines.....	8
3-2 Le personnel enseignant.....	8
3-3 Les programmes.....	8
3-4 L'Etat.....	8
CHAPITRE II : LA REVUE DE LA LITTERATURE.....	9
1-Historique.....	9
2- Les manifestations de la violence dans le sport.....	10
2-1 La violence entre partenaires.....	10
2-2 La violence entre adversaires.....	11
2-3 La violence entre pratiquants et entraîneurs.....	11
2-4 La violence entre pratiquants et public.....	12
3- La violence en milieu scolaire.....	12
4- Les violences corporelles sportives.....	13
4-1 Le fait de la violence.....	13
4-2 L'explication de la violence.....	15
5- Le sport scolaire et universitaire.....	16
5-1 Fonction du sport scolaire et universitaire.....	17
5-1-1 Une fonction éducative.....	17
5-1-2 Une fonction sanitaire.....	17
5-1-3 Une fonction esthétique	18
5-1-4 Une fonction ludique.....	18
6- L'intégration du sport dans les systèmes d'enseignement	
En Europe (Angleterre et en France) et au Sénégal.....	18
6-1 En Europe et en France.....	19
6-2 Au Sénégal.....	20
CHAPITRE III: PRESENTATION DE L'UASSU.....	23

I-Présentation de l’UASSU.....	23
1-Statut.....	24
2- But.....	24
II ORGANISATION DE L’UASSU.....	25
A-Administration.....	25
1-Les organes nationaux.....	25
2- Les organes régionaux.....	25
3- Les organes départementaux.....	25
4- Les organes locaux (à l’état de projet).....	26
B- Fonctionnement.....	26
1-Les organes nationaux.....	26
a)Le Conseil National.....	26
b) Le Bureau Permanent National.....	27
c) Une commission nationale des règlements et pénalités.....	28
d) Le secrétariat général.....	28
2-Les organes régionaux.....	29
a)Le conseil régional.....	29
b) La commission technique régionale.....	29
c) La commission régionale des règlements et pénalités.....	30
d) Le secrétariat régional.....	31
3- Les organes départementaux.....	31
a)Le conseil départemental.....	31
b) La commission technique départementale.....	32
c) La commission départementale des règlements et pénalités.....	33
d) Le secrétariat départemental.....	34
4-Les organes locaux.....	34
a)Le conseil local.....	34
b) La commission technique locale.....	35
c) La commission locale des règlements et pénalités.....	36
d) le secrétariat local (à l’état de projet).....	36
III-L’UASSU d’aujourd’hui.....	37
A-Les principales activités de l’UASSU.....	37
1-Les championnats traditionnels.....	37
2- Le Festival National du Sport Scolaire et Universitaire (FENSSU).....	38
3- Les championnats nationaux universitaires et scolaires (CNUS).....	38
4- Les jeux universitaires africains (FASU GAMES).....	38
5- Les universiades (championnats du monde universitaire).....	39
6- Le FISU forum.....	39
B- Les difficultés de gestion de l’UASSU.....	39
CHAPITRE IV : METHODOLOGIE.....	41
1-Les sujets de l’étude.....	41
2- Echantillonnage.....	41
3- Instrument de la collecte des données.....	42
3-1 Le questionnaire	42

4- L'exploitation des données.....	42
5- Analyse et interprétation des résultats.....	42
6- Les limites de la démarche.....	43
CHAPITRE V : PRESENTATION ET INTERPRETATION	
DES RESULTATS.....	44
1^{ère} Partie : Les résultats d'enquête sur les organisateurs.....	44
2^{ème} Partie : Les résultats d'enquête sur les arbitres.....	47
3^{ème} Partie : Les résultats d'enquête sur les encadreurs.....	51
4^{ème} Partie : Les résultats d'enquête sur les joueurs.....	57
CHAPITRE VI : LES SUGGESTIONS.....	63
CONCLUSION.....	65
BIBLIOGRAPHIE.....	67
ANNEXES	
Annexe I : Questionnaire d'étude	
Annexe II : Tableaux	
Tableau n°1 : Situation du personnel en service au secrétariat général de l'UASSU	
Tableau n°2 : Tableau synoptique des secrétaires régionaux et départementaux de l'UASSU	
Tableau n°3 : Structure de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU)	
Tableau n°4 : Calendrier des compétitions des établissements d'enseignement supérieur 2009	

GRACE

Tout d'abord, rendons grâce au **BON DIEU** le **Miséricordieux**, le tout **Puissant**,

Le Dieu des terres et des cieux.

Celui qui a fait de nous des êtres humains dotés d'intelligence, qui aiment, œuvrent pour le sport et l'éducation et qui mourons dans cette noble tâche ;

Celui dont le travail n'a point de critiques ni d'erreurs ;

Celui qui sans son aide, tout travail est voué à l'échec et l'on ne saurait ni le commencer, ni le terminer.

Saluons son **prophète Mohamed (PSL)** et son **Serviteur Eternel cheikh Ahmadou Bamba** et tous ceux qui ont œuvré pour l'islam.

Pour finir « **ALHAMDOULILA** » pour avoir terminé une tâche si lourde grâce à l'aide de dieu.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette tâche lourde, c'est l'occasion pour nous de remercier particulièrement :

Monsieur Amadou SEYE : mon directeur de mémoire, malgré votre manque de temps, vous avez pu guider ce travail avec rigueur, engagement sans faille. Ce travail est le vôtre.

Par votre simplicité, votre capacité d'écoute, votre compréhension, votre sens de relation humaine, je vous remercie profondément du fond du cœur.

Monsieur khaly SAMB qui m'a beaucoup guidé dans mon travail, merci pour vos conseils et suggestions.

Monsieur THIOUNE qui m'a beaucoup conseillé dans mon travail.

Monsieur Germain SENHOR Secrétaire Général UASSU qui m'a vraiment facilité les informations au bureau de l'UASSU

Monsieur BADJI Professeur Judo pour ses conseils

Mme Ndélla Mbaye DIENG pour son aide

Tous les professeurs de l'INSEPS : Messieurs SANO, FAYE, SANE, DIOP, DIOUF, BADJI, SECK, MAR THIAM, FALL, NDIAYE et madame LOUM pour leurs soutiens, encouragements et leurs conseils.

A tout le personnel administratif et technique de l'INSEPS

A tous les amis et camarades de promotion

Enfin à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce document.

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail à :

-Ma chère tante Ndéye Seyni DIALLO qui été arraché a notre affections très tôt, que le Bon Dieu l'accueille dans son paradis **Amen**.

-Ma mère Mama Coumba DIALLO vous avez été une mère exemplaire, affectueuse envers vos enfants. Vous m'avez inculqué le sens du travail, de la responsabilité et du respect envers son prochain. Vous n'avez ménagé aucun effort et vous m'avez toujours encouragé pour que je puisse terminer ce travail que le Bon Dieu vous laisse le plus longtemps possible devant nous.

-Mon père Omar DIOUF, vous avez été un père généreux, compréhensif envers vos enfants. Vous avez beaucoup œuvré pour une bonne éducation et une bonne réussite de vos enfants .Vous vous êtes sacrifié sur plusieurs fronts pour ma personne, pour que je sois aujourd'hui ce que je suis. Je ne trouve pas les mots pour vous dédier ce travail qui est le fruit de tous ces sacrifices que vous avez menés durant mon cursus primaire, secondaire et universitaire. Que le bon dieu vous donne longue vie devant nous.

-A ma grand-mère mon homonyme pour ses prières, l'éducation, le gout du savoir, du savoir-faire et du savoir- être qu'elle ma donné. Que le BON DIEU vous laisse encore le plus longtemps possible devant nous.

-A mes pères : Pape Sami DIOUF, Salmoune SALL, Cheikh SALL, Pape Alioune SALL, Thierno SALL, Pape Ousmane et Lamdou NIANG, Baye Guité DIOUF pour leurs conseils et prières.

-A mes tantes : Anna DIALLO, Gnagna DIALLO, Maguatte DIALLO, Arame SALL, Marie Gassar DIOUF, Ndéye Fari SALL, Rokhaya SALL, Fatou SALL, Oumy SALL, Nabou FAYE.

-A mes sœurs: Thiaba DIOUF, Ndélla MBAYE, Coumba MBENGUE, Diéyna, Ndioba, Bineta DIOUF (internationale Sénégalaise en Basket- Ball) pour leurs soutiens et amour.

-A mes frères : Moussa NIANG, Boubacar SALL, Abdoulaye GUEYE, MBagnick, Abdallah SALL, Mamadou MBAYE, Cheikh Ibrahima MBAYE, Khadim MBAYE, Lamine DRAME, Jupiter KOUKA, Cheikh, Demba DIALLO, Cheikh DIENG, Mikahilou CAMARA, Mansour pour leur affection.

-A ma nièce adorée Astou DIALLO et mon neveu bébé Sanou SANKARE, Mohamed DIENG, Mohamed DIALLO

-A mes amies : Fama MBAYE, Anna SY, Awa Cissé, Aida CISSE, Sira CISSE, Adja Fily DIALLO, Mosé DIOUF, Billo LEYE, Ndèye Fatou SARR, Madjiguène GUEYE, Antoinette dit Kiki, Mounas, Coumba CAMARA.

RESUME

Le sport est devenu un des phénomènes sociaux les plus significatifs de notre époque. Il cristallise des enjeux économique, politique et culturel de grande importance. Le sport à l'école a toujours été considéré comme un moyen d'éducation.

Nous avons mené une étude sur la violence dans le sport sur le thème : la violence dans le sport en milieu scolaire : cas des championnats de l'UASSU. Notre travail a été élaboré dans une logique prospective et descriptive autour d'une population d'enquête de 77 joueurs, 42 encadreur, 20 arbitres et 20 organisateurs. Cependant, par le biais d'une enquête par le questionnaire nous sommes parvenus à avoir un aperçu sur les causes de la violence dans le sport en milieu scolaire, d'en tirer des solutions pour éradiquer ce phénomène avant qu'il ne gagne du terrain par des suggestions qui ont été faites par l'ensemble de notre population d'étude.

INTRODUCTION

La violence est un facteur d'insécurité comme le dit YVES MICHAUD « il y a une relation étroite entre sentiment d'insécurité et absence de règles ». En effet ce sont les règles qui structurent la vie sociale et les relations interpersonnelles. Elles offrent un cadre rassurant dans lequel il peut y avoir la confiance, l'échange, la relation, la solidarité. La violence est présente dans toutes les sociétés à des degrés d'expression très variables mais elle est pour autant inacceptable.

La pratique sportive en générale et le championnat de l'UASSU en particulier n'échappent pas aux maux qui affectent la société dans son ensemble. Le sport d'une manière générale entretient l'ambiguïté : il est tout à la fois un « espace toléré de débordement des émotions », un lieu d'apprentissage de l'autocontrôle des comportements et des pulsions, un lieu de faire-play, mais aussi un lieu de violence qui apparaît de plus en plus à l'occasion des compétitions sportives. Les actes de violence dans les différents championnats de l'UASSU touchent tous les sports et prennent des formes variées, (violence entre pratiquants, envers les arbitres, les supporters entre eux ...)

Deux (2) raisons nous ont poussées à choisir ce thème de mémoire

D'une part la violence dans le sport développe un sentiment d'insécurité et le non respect des règles, par conséquent nous pensons que les différents championnats de l'UASSU doivent se placer dans une logique sécuritaire, mieux, ils doivent être une logique pédagogique pour les élèves et les étudiants en utilisant la pratique sportive à des fins éducative.

D'autre part l'école (milieu scolaire) par sa vocation traditionnelle reste bien un outil sur lequel s'appuie les pouvoirs publics pour faire passer les valeurs et les normes sociales, donc toute forme de violence doit y être bannie.

Malheureusement, le sport en tant que pratique sociale n'échappe pas aux phénomènes globaux de violence mais une certaine confusion règne sur l'appellation et l'analyse même des faits de violence dans le sport.

Plusieurs niveaux de confusion compliquent la compréhension de ces phénomènes :

un premier niveau se situe dans le fait que le système de représentation des pratiques ne distinguent pas toujours les activités sportives dans lesquelles l'engagement physique est intense et nécessaire mais limité par le règlement , d'autre dans lesquelles l'affrontement physique doit précisément être maîtrisé par la technique, les sports de combats par exemple,

d'autres enfin dans lesquelles c'est le non respect systématique des règlements qui est producteur de violence quelle que soit l'intensité de la pratique .

Un deuxième niveau de confusion est lié au terme même de sport. Ce terme recouvre des modalités de pratique diverses pour une même activité.

Il faut bien les différencier pour comprendre pourquoi des faits de violence apparaissent dans tel environnement plutôt que dans tel autre.

Pour le cas précis de notre étude ce ne sont pas les activités et leurs environnements qui sont porteurs de violence mais certains objectifs recherchés (la victoire à tout prix) et les moyens (les fraudes massives) mis en œuvre pour les atteindre qui déclenchent les mécanismes producteurs de violence.

Dés lors, on voit bien que l'apparition du phénomène de violence dans le sport est liée aux conditions même de ces modes de pratiques.

Sur la base de tout ce qui précède, il nous paraît important d'une part, de chercher les causes de cette violence à travers les pratiquants de quelques sports collectifs organisés par l'UASSU pour ses championnats et d'autre part de centrer l'étude sur la violence entre les pratiquants des équipes suivantes :

- Les équipes de FB masculin
- Les équipes de BB masculin
- Les équipes de HB masculin

Ce qui nous amène à poser un certain nombre de questions de recherche :

- ces actes de violence sont-ils dus à l'esprit compétitif des joueurs ?
- ou bien aux fraudes massives de certaines équipes qui n'hésitent pas à falsifier les licences pour recruter des joueurs qui ne sont pas de leur établissement ?

L'objet de ce mémoire est de tenter de répondre à ses questions en essayant de montrer s'il y a aussi d'autres raisons qui peuvent expliquer ce phénomène de violence.

Pour mener à bien cette étude nous parlerons dans le premier chapitre de la définition des concepts. La revue de littérature dans le chapitre 2, ensuite le chapitre 3 abordera la Présentation de L'UASSU, le chapitre 4 la méthodologie, le chapitre 5 présentation et interprétation des résultats et en fin le chapitre 6 abordera les suggestions.

CHAPITRE I : DEFINITION DES CONCEPTS

1- LA VIOLENCE

La violence peut être définie comme une réaction agressive qui accompagne un sentiment de frustration. Elle peut être physique, morale, symbolique et elle prend une direction variée puisqu'elle peut être tournée vers soi, vers les autres ou tout simplement vers les objets. Mais la violence est particulièrement déguisée, cachée, c'est en cela qu'elle est difficile à contenir et à régler rationnellement.

Cette difficulté à contenir la violence fait de cette dernière un danger pour l'individu et sa collectivité.

Elle l'est d'autant plus quelle correspond à une sorte de refuge face à une situation désespérée. Mais ce refuge est ressenti comme l'unique solution qui s'offre à lui bien que sa nature soit illusoire. C'est cette illusion que l'individu prend pour la réalité qui fait le danger de la violence surtout dans les lieux.

Le dictionnaire Robert, 1964 définit la violence comme :

- le fait d'agir sur quelqu'un ou de faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation.
- L'acte par lequel s'exerce la violence ;
- Une disposition naturelle à l'expression brutale des sentiments
- La force irrésistible d'une chose ;
- Le caractère brutal d'une action.

Ces divers sens indiquent deux orientations principales : d'un côté, le terme « violence » désigne des faits et actions ; d'un autre, il désigne une manière d'être de la force, du sentiment ou d'un élément naturel violence d'une passion ou de la nature. Dans le premier cas la violence s'oppose à la paix, à l'ordre qu'elle trouble ou remet en cause. Dans l'autre, c'est la force brutale ou déchaînée qui enfonce les règles et dépasse la mesure.

Etymologiquement le terme « violence vient du latin *violencia* qui signifie, violence caractère violent ou farouche, force. Le verbe *violare* signifie traiter avec violence, profaner, transgresser. Ces termes doivent être rattachés à la racine *vis* qui veut dire force, vigueur, puissance, violence, emploi de la force physique, mais aussi quantité, abondance, essence ou caractère essentiel d'une chose. Plus précisément ce mot *vis* signifie la force en action, la ressource d'un corps pour exercer ce passage du latin au grec confirme ce noyau de signification.

Au vis latin correspond l'is homérique qui signifie muscle et encore force, vigueur et se rattache à bia qui veut dire force vitale, la force du corps, la vigueur et en conséquence l'emploi de la force ce qui contraint et fait violence. Ces spécialistes lient ces termes au terme sanskrit qui veut dire prédominance, puissance, domination qui prévaut.

Dans tous les cas, on trouve de la notion de violence l'idée d'une force, d'une puissance naturelle dont l'exercice contre quelque chose ou contre quelqu'un fait le caractère violent. Au fur et à mesure que l'on se rapproche de ce noyau de signification s'estompent les jugements de valeurs pour laisser place à la force non qualifiée. Cette force, vertu d'une chose ou d'un être, est ce qu'elle est sans considération de valeur. Elle devient violente lorsqu'elle dépasse la mesure où perturbe un ordre.

Un autre enseignement de l'examen des usages courant touche à la marge de variation des significations du mot. L'idée de force en constitue le noyau central et contribue à lui faire désigner en priorité une gamme de comportements et d'actions physiques.

La violence, c'est d'abord une affaire de coup et mauvais traitements. C'est pourquoi nous la considérons comme évidente : elle laisse des traces. Pourtant cette force prend sa qualification de violence en fonction de normes définies qui varient beaucoup. De ce point de vue, il peut y avoir presque autant de formes de violence qu'il y a de sortes de norme.

2 Le sport

Qu'est ce que le sport ?

Le sport est conçu aujourd'hui comme un fait social de premier plan. Son impact dans le développement, économique, social et culturel en fait un instrument pouvant être utilisé dans beaucoup de champs de notre vie.

Nous comprenons, du coup, les larges mutations dont il fait l'objet et saisissons l'opportunité pour examiner les valeurs qu'il propose et comment celles-ci peuvent être mises au service d'une éthique universelle.

Étymologiquement, le mot « sport » vient du latin « disportare » qui signifie se « distraire », « s'exercer ».

Le dictionnaire hachette le décrit comme une activité physique destinée à développer et à entraîner le corps.

Le Baron Pierre de Coubertin en voit un culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif, appuyé par le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque.

Georges Magnane en fait une activité de loisir dont la dominante est la recherche de prouesse physique comportant des règlements et des institutions spécifiques, et susceptible de se transformer en activités professionnelles.

Pour Bernard Thomas, le concept désignait, en 1830, la chasse, la course des chevaux, les combats des boxeurs.

Hugues Leroux ajoute au contenu proposé par Bernard Thomas le tir à l'arc, la gymnastique, l'escrime.

Cette mobilité, dans le contenu donné au sport, pourrait être plus prononcée si on remonte très loin dans le passé.

C'est dire qu'une définition du sport qui tiendrait à présenter un contenu manquerait de pertinence parce que le champ de la pratique sportive est globale et couvre l'environnement, les acteurs et les réalités socioculturelles dans lesquels il prend forme.

De ce point de vue, nous empruntons une définition de Pierre Parlebas qui fait du sport « l'ensemble des situations motrices, codifiées sous forme de compétitions et institutionnalisées ».

En effet, le sport n'a cessé depuis le 19ème siècle d'évoluer avec les sociétés, aidé en cela par la science et l'amélioration significative des conditions de vie ; c'est dans ce sens qu'il est perçu comme un ordre de valeurs favorables à l'instauration d'une éthique au service de l'humanité toute entière.

Mais comment l'entreprise va être réalisée et sous quels axes peut-elle être mise en forme ?

2-1 Sport comme facteur de paix

Les valeurs proposées par les sociétés empruntent des voies différentes. Elles peuvent être explicites et sont, dans ce cas, clairement exposées et définies.

Elles peuvent être aussi implicites : c'est-à-dire symboliquement organisées en image avec un code d'interprétation propre au milieu dans lequel elles sont proposées.

Pour Guy Rocher, les valeurs sont porteuses d'une charge affective qui en fait un puissant facteur dans l'orientation de l'action des personnes et des collectivités.

Notre intérêt pour le sport est surtout marqué par des valeurs dynamiques hautement humanitaires qui ouvrent la voie à une culture de paix très favorable au progrès de nos sociétés modernes.

2-2 Sport comme facteur solidarité

Le sport rassemble autour d'une vision bien partagée, des valeurs de solidarité nouées autour de culte de l'effort et de l'entraide.

Elle inspire chez l'adversaire un profond respect débouchant sur un désir de rapprochement pour mieux se connaître et échanger des expériences réciproques.

Ce processus est, à mon avis, important pour installer une culture de l'éthique favorable au brassage et à la compréhension mutuelle. Cette solidarité devrait, dans cette perspective, déboucher sur une intégration sociale essentiellement à une vie de groupe équilibrée.

2-3 Sport comme facteur d'intégration sociale

Le désir de rapprochement que crée l'espace sportif est un atout essentiel pour mettre en place un processus dynamique d'intégration sociale très favorable à une culture de l'éthique.

En effet, se rapproche de l'autre, c'est une manière de se dire qu'est ce que je peut prendre de lui, mais aussi qu'est ce que je peut lui donner pour qu'ensemble nous puissions unir nos forces et aller dans une direction commune : celle de la solidarité, de la paix et de l'entraide mutuelle qui sont les bases fondamentales d'une éthique universelle.

Ainsi, le sport donne l'immense espoir que sa pratique peut enterrer le culte du mépris, de la supériorité en ouvrant une voie vers le dialogue et la fraternité.

Le politique doit suivre ce beau chemin ainsi tracé et actionner tous les atouts mis à sa disposition pour créer les conditions d'une existence paisible marquée par la compréhension mutuelle.

Les médias doivent aussi être de précieux instrument au service de cette honorable cause qu'est la paix pour que l'éducation des jeunes se fasse sur des bases solides et nobles.

2-4 Sport comme facteur d'éducation

L'éducation est aujourd'hui au cœur du processus de développement de toutes les nations de sorte qu'elle reste l'objet d'une constante préoccupation chez les nations.

Par des conditions géographique, économique, culturelle et politique qui lui donne une image particulière.

Cela constitue un dialogue précieux et dynamique au service d'une paix durable dans le monde

Le sport aide mieux à réaliser cet admirable idéal en créant un cadre de communication indépendant de tout préjugé.

En effet, à travers le sport un regard neuf est porté sur la femme, les classes favorisées en bouleversant les construits sociaux qui sont parfois de véritables freins au dialogue et à la tolérance.

Les valeurs proposées par le sport sont, toutefois, menacées par des enjeux lucratifs prononcés qui ouvrent une voie facile à la recherche du profit conduisant à des voies néfastes au progrès humaine.

Le professeur Luis Galien, dans une interview à la revue EPS, mettait l'accent sur les contraintes « extra physiologiques » « insupportables et invalidantes » pour l'organisme et ces dernières seraient liées à des charges d'entraînement excessives et à des rythmes de compétition déraisonnables se traduisant souvent par des déficits hormonaux.

Malgré les mesures prises au plan international, des solutions sont toujours trouvées pour contourner les obstacles mis en place par les comités antidopage.

Le gigantisme sportif met des structures au service d'un pouvoir industriel qui fait ainsi toute d'une éthique proposée par le sport.

Il nous faut lutter contre cette instrumentalisation abusive qui rend l'homme semblable à la bête ; il nous faut rehausser très activement la dignité humaine en redonnant au sport ses véritables valeurs et construire dans le monde entier une véritable éthique qui proposera un monde uni dans la différence et la liberté.

Mais le sport, malgré ces insuffisances signalés, est aussi une voie qui ouvre le chemin vers des pratiques sociales fortement marquées par des construits, des représentations et des valeurs spécifiques.

Culture dans laquelle il naît et se développe.

C'est bien cette vision que développe l'anthropologie en nous révélant que tout geste, toute technique du corps trouvent essentiellement une origine dans la culture de base de l'individu.

3 Le milieu scolaire

Le milieu scolaire est un ensemble de dispositifs matériels, d'infrastructures, et de ressources humaines qui gravitent au tour de l'espace scolaire.

Ainsi défini on peut l'exposer en détail comme suite :

3-1 Les ressources humaines

C'est déjà le personnel administratif composé des chefs d'établissements, des surveillants, des secrétaires qui organisent la bonne marche de l'établissement sur la base d'une structuration administrative.

A coté de ce personnel administratif nous avons ;

3-2 Le personnel enseignant

Ceux sont : les formateurs des différentes disciplines qui assurent le système d'apprentissage à travers l'organisation de programme et cycle de travail. Ils évaluent les élèves en établissant les systèmes de passage, de redoublement, d'exclusion.

Il travaille de façon concertée avec l'administration pour assurer le fonctionnement normal de l'école.

Le milieu scolaire c'est aussi les infrastructures d'accueil utilisées pour la formation. Il est aussi matérialisé par les outils didactiques sélectionnés à travers le programme scolaire.

3-2 Les Programmes

Ils font parties intégrante du milieu scolaire dans la mesure où ils définissent les niveaux d'acquisition, les contenus d'apprentissage et les horaires mobilisés pour arriver à ses objectifs.

Le milieu scolaire, c'est aussi les parents d'élèves qui donnent des informations sur leurs progénitures afin de permettre aux enseignants de mieux les connaître et de mieux les accompagner dans la recherche du savoir. Ils sont aussi un système d'équilibre dans la gestion des conflits que traversent très souvent le milieu scolaire.

3-4 L'Etat

Le milieu scolaire c'est enfin l'Etat qui définit la politique éducative et qui est fortement impliqué dans la gestion des ressources humaines, la construction des infrastructures scolaires et la proposition de matériels didactiques et de programme d'enseignement pour faire fonctionner dans les meilleures conditions le système scolaire.

Voici schématiquement exposé l'ensemble des éléments qui composent et structurent le milieu scolaire.

Cet éclairage conceptuel devrait nous permettre de mieux aborder notre thème :

CHAPITRE II : LA REVUE DE LA LITTERATURE

1 HISTORIQUE

L'historique de la violence en milieu scolaire France lors des quatre dernières décennies montrait que la violence en milieu scolaire est un phénomène particulier. Fait nouveau dans l'approche scientifique mais aussi institutionnelle, on commence à admettre qu'il y a des victimes et la personne agressée n'est pas forcément coupable de son agression. De cette idée dépendent tous les modèles d'interprétation de la violence en milieu scolaire.

JACQUES TESTANIERE l'a bien montré :

- Dans les années 60, le chahut qu'il qualifie de traditionnel était une dimension tout à fait normale de la vie d'un établissement scolaire, non seulement normale mais souhaitable. Il avait un rôle d'intégration : les élèves s'identifiait à un groupe, à un établissement, parce qu'ils chahutaient. Paradoxalement, le chahut avait donc une vertu de maintien de l'ordre. La violence inhérente à ce chahut n'était perçue que par la victime. Tout le monde le savait, mais tout le monde s'en accommodait.

- Et puis dans les années 70, les choses évoluent. Au lieu de parler de chahut « traditionnel » TESTANIERE introduit la notion de chahut « anémique » c'est-à-dire un chahut déstructuré. Le pléonasm est volontaire car, contrairement au chahut traditionnel celui-là est caractérisé par la disparition des valeurs communes au groupe d'élèves chahuteurs. Il correspond à la réaction d'un nouveau public d'élèves jusque là non admis dans les lycées. A ce moment là – et c'est heureux le lycée se démocratise et rend plus apparente la fondamentale inégalité du marché scolaire, qui ne fait, que produire les inégalités sociales.

Paradoxalement, c'est quand le lycée se démocratise que l'inégalité apparaît .tant qu'on y est pas, on accepte le système : pour les classes populaires, fin d'étude et éventuellement collègue d'enseignement générale ou voie professionnelle ; pour les classes privilégiées, le lycée.

Puis, dans les années 70, on voit la violence en milieu scolaire sous un nouveau jour. L'enseignant chahuté devient le chien de garde du capitalisme. BAUDELLOT ; par exemple, pense que si les élèves se révoltent c'est par ce que les enseignants sont des représentants de l'école capitaliste en France. Et ils ont bien raison de se révolter : ils vont même jusqu'à penser que leur révolte a une vertu sociale et révolutionnaire.

Non content de se faire frapper par l'élève, l'enseignant était en plus considéré comme valet du capitaliste.

-Dans les années 80, la violence en milieu scolaire n'est toujours pas sujet primordiale. Elle ne donne pas lieu à des textes réglementaires, elle ne préoccupe guère l'administration de l'éducation nationale, pourtant un certain nombre de travaux de pédagogues ou de psychologues –je pense en particulier au rapport Tallon, de l'inspection générale, dans la fin des années 70 –montre que c'est un réel problème sur le terrain.

-Dans les années 90, tout change .les lycées défilent dans la rue pour réclamer plus de surveillance, ce qui évidemment est horrible pour les vieux soixante huitain que sont tous les professeurs !et du coup, cela devient le sujet médiatique des années 90, avec toutes les difficultés et les exagérations que cela implique mais aussi en fin la possibilité d'en parler d'une manière qui sera moins culpabilisante pour les individus.

2- LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE DANS LE SPORT

Les manifestations de la violence dans le sport se situent à plusieurs niveaux. La violence apparaît au niveau des sportifs entre eux, au niveau des sportifs et du public, des sportifs et des arbitres, des pratiquants et des entraîneurs, ou dirigeants au sein du public. Il existe plusieurs formes de violence. Elle se manifeste verbalement sous forme d'injures, de menaces, physiquement, sous forme de jets d'objets divers, d'envahissements de terrains, de rixes de coups et blessures, moralement sous forme de fraudes massive au niveau des licences.

2-1 La violence entre partenaires

En général, il semble paradoxal de parler de violence entre partenaires. Ce pendant, la pratique sportive a montré l'exigence de cette violence. La violence entre coéquipières a pour origine, l'intolérance vis-à-vis du partenaire qui a commis une erreur. En effet, la violence au sein d'une équipe s'arrête au stade verbal, au stade des propos outrageant, des menaces. Elle apparaît à l'occasion des mauvaises passes, des pertes de balles, des buts manqués. Cette violence est plus fréquente quand les sportifs sont fatigués, menés à la marque. Il arrive que des pratiquants courroucés en viennent aux mains. Mais la au sein d'une équipes est un cas rares

2-2 La violence entre adversaires

La violence entre adversaire est fréquente. Elle peut être verbale ou physique, grossière ou subtile. Cette violence augmente avec la fatigue inhibe la conscience du compétiteur qui ne voit plus les barrières, les garde-fous imposés par le règlement. Pour lui, la manière importe peu, l'essentiel étant de gagner, de remporter la victoire.

La violence entre adversaire se manifeste par des gestes, des actes antisportifs. Les joueurs jouent plus le ballon, il joue l'homme. Il cherche à arrêter physiquement le porteur de ball en l'attrapant, le tirant, le poussant, le crochetant...

Parfois quand la brutalité ne suffit pas, les sportifs ont recours à la violence verbale pour énerver, démoraliser l'adversaire l'amener à faire des fautes, immédiatement exploitées par l'adversaire. La violence verbale est une tactique employée par les boxeurs et les lutteurs aussi.

2-3 La violence entre pratiquants et entraîneurs

La violence entre pratiquants et entraîneurs ou dirigeants peut être verbal ou physique.

En généralement, elle a pour origine, L'ANTOGONISME LATENT qui existe en permanence ou presque entre les pratiquants et les dirigeants.

Cet antagonisme est du au fait que très souvent, les dirigeants, essaient d'imposer leurs points de vue à l'entraîneur. Il y en a même qui vont jusqu'à vouloir à imposer à l'entraîneur une méthode d'entraînement.

La plupart des entraîneurs refusent le « diktat » des dirigeants. Ils réclament l'indépendance dans le travail. C'est ainsi que prend naissance le conflit entre entraîneurs et dirigeants .ces derniers essaient de « montrer » les sportifs contre leur entraîneur. Certains sportifs suivent les dirigeants dans leurs critiques contre l'entraîneur. D'autres sportifs se rangent du côté de l'entraîneur contre les dirigeants.

C'est ainsi que naissent les clans au sein d'une équipe.

2-4 La violence entre pratiquants et public

La violence entre pratiquants et public est d'abord verbale. Souvent, elle a pour origine, la brutalité du joueur adverse. Dans ce cas, cette violence devient une sorte de désapprobation de la brutalité adverse. La violence verbale du public a aussi un autre but :

-empêcher l'adversaire de se concentrer, de jouer correctement surtout à l'approche des buts de l'équipe supportée par le public.

-Cette violence verbale se manifeste par des sifflements, des cris hostiles, des injures.

Les pratiquants, quant à eux, manifestent leur violence par des injures mimétiques, des gestes obscènes.

Ce comportement des sportifs augmente la colère de la foule qui n'attend que la moindre occasion pour se jeter sur les joueurs effrontés.

Les organisateurs de doivent prévoir des sanctions contre les joueurs qui narguent le public.

Nous sommes toujours aveuglés par la violence du public contre les joueurs mais nous minimisons les insolences des sportifs à du public. Les joueurs sont parfois responsables de la violence de la foule contre eux. Il est presque normal qu'ils subissent les conséquences de leurs actes.

3 La violence en milieu scolaire

Le développement de la violence au sein des établissements scolaires et à leurs abords constitue, notamment dans certains quartiers, un phénomène particulièrement préoccupant, qui impose à l'ensemble des services ministériels concernés une mobilisation cohérente et renforcés, ciblés en priorité sur les sites les plus exposés.

L'école pour pouvoir assumer les missions qui lui sont dévolues par l'article 6 du décret du 24 Juillet 1997, doit également préserver la sécurité et l'intégrité tant physique et morale que psychique des enfants et adolescents qui lui sont confiés. Elle doit également garantir cette sécurité aux adultes qui y assurent l'encadrement éducatif. Elle a donc un devoir de surveillance et de protection à l'égard des personnes et des biens de l'ensemble du milieu scolaire.

Pour pouvoir prétendre la loi s'impose à tous et nul n'est au-dessus de la loi, les enfants et les adolescents ont besoin d'avoir en face d'eux des adultes qui la font respecter et qui la respectent eux-mêmes.

Certes, les manifestations de la violence en milieu scolaire sont multiformes : citons entre autres les faits de grossièreté, de violence verbale ou physique, de racket, de menaces en tout genre ou encore le plus récent phénomène de matage. Toutes ces manifestations doivent faire l'objet d'une réponse adoptée de l'école et parfois, conjointement, de la justice.

4 Les violences corporelles sportives

Les violences corporelles constituent la première catégorie d'infraction que les sportifs sont susceptibles de commettre à l'occasion de leur activité. Elles consistent en diverses sortes d'agissements contre l'intégrité corporelle d'autrui. Il se trouve sur les lieux de pratique sportive c'est quotidiennement qu'on observe la perpétration de telles atteintes.

Cela peut aller de la voie de fait la plus légère à, hélas, parfois la mort.

C'est dire combien il est indispensable de les étudier.

Le thème de la violence dans le sport est devenu un sujet de préoccupation pour les autorités publiques et l'ensemble des personnes qui, de près ou de loin, jouent un rôle dans ce milieu.

C'est dire l'intérêt qu'il y a d'envisager cette question.

Les informations que l'on possède à l'heure actuelle conduisent à les distinguer selon qu'elles concernent le fait de la violence, son explication ou la réaction à celle-ci.

4-1 Le fait de la violence

Dire que l'exercice de l'activité génère des actes de violence est un lieu commun. On trouve cette affirmation dans l'enquête que nous avons menée à l'aide des questionnaires. Mais il faut aller au-delà de cette remarque habituelle et s'interroger sur son bien fondé. En d'autres termes, il faut se demander si la pratique sportive est synonyme de violence.

Dans un premier temps, il convient de souligner que cette interrogation a une portée limitée, en ce sens qu'au mieux elle n'intéresse que les sports d'équipes qui impliquent un contact

physique, à savoir principalement le foot-ball, le hand-ball, le basket-ball, le rugby, le jeu à treize, le hockey sur glace. Les autres sports collectifs et les sports individuels y échappent.

Que l'on sache il n'est pas question de violence dans le volley-ball, dans les sports mécaniques, dans les sports dits naturels, tels que les sports nautiques, aériens, montagnards, dans les sports qualifiés, par opposition, d'artificiels comme l'athlétisme, le ping-pong, le golf, etc....certes, en matière de tennis, on assiste depuis quelques années, parmi l'élite à une prolifération d'injures, de menaces à l'adresse des arbitres voire des adversaires, du public, des journalistes, ce qui tranche avec l'ambiance « aseptisée » que connaissait ce sport jusque là. Mais pour le moment du moins, on en est resté à ce stade et n'en est pas encore venu à se battre. Même dans les sports de combats, il n'est pas sûr que violence il y ait, violence irrégulière bien sûr dans ce cas.

C'est dire que le thème de la violence dans le sport ne peut avoir qu'un domaine limité.

Cette précision faite, il faut aborder dans un second temps, sérieusement, le problème soulevé.

A cet égard, on se doute qu'il ne se repose pas sur les mêmes termes selon la nature du sport collectif envisagé. Ainsi « la structure des règles de jeu dans les matchs de basket-ball contribue à réduire la fréquence des manifestations d'agressivité... en revanche, de par la combinaison de la structure formelle et de l'interprétation des règles par les athlètes et l'arbitre, les actes de violence sont plus à craindre pour le hand et le foot-ball ». Il en résulte que grandes sont les variations selon le sport collectif concerné. Pour être complet, il serait donc nécessaire d'envisager la question posée à propos de chacun d'entre eux. Compte tenu des documents en notre possession, nous nous limiterons foot-ball qui sera donc d'illustration. Chacun, connaissant la diffusion universelle et l'impact économique de ce sport, conviendra que cet exemple est très significatif.

La pratique du foot-ball est-elle source de violence? Cette interrogation peut être appréhendée de façon statique ou dynamique.

Au plan statique, quatre observations essentielles doivent être faites et ce aussi bien au regard de la masse des pratiquants que de l'élite sportive.

En premier lieu, ce que l'on observe à l'époque contemporaine, davantage d'une généralisation des actes de violence, ce sont de fréquentes contestations des arbitres et de nombreuses tricheries il s'agit donc de bien distinguer les actes de violence proprement dits c'est-à-dire d'une part les coups, les brutalités, les bousculades, les voies de fait, etc. et, d'autre part, les actes d'indiscipline. Or il se trouve que les commissions disciplinaires ont plus souvent à connaître de la deuxième catégorie de faits première

En deuxième lieu, nul doute que les actes de violence sont fréquents dans le domaine du football. Chaque acteur ou spectateur de ce sport peut le constater quotidiennement.

Néanmoins de nombreuses atteintes à l'intégrité corporelle portées en violation des règles du jeu, et qui relèvent de la loi pénale et pourraient servir de fondement à des poursuites devant les tribunaux répressif, ne font même pas l'objet de sanctions sportives de la part des arbitres. Mais, qu'il y ait sanction sportive ou non, on aboutit à la situation paradoxale suivante. Alors que les atteintes corporelles, lorsqu'elles sont perpétrées dans la vie courante, sont le plus souvent, poursuivies devant les juridictions répressives, elles bénéficient, parce qu'elles sont commises sur les terrains de football, d'une sorte d'immunité pénale. Pourtant, puisqu'il s'agit de pratique sportive et que l'on ne cesse de vanter l'esprit sportif, on devrait être encore plus exigeant à l'égard du joueur que le citoyen moyen. Il est d'ailleurs un « discours » très répandu dans les milieux du football, notamment chez les défenseurs les plus violents, selon lequel les charges les plus brutales sont permises à partir du moment où il s'agit d'empêcher un attaquant adverse de progresser. Le football, ajoute-t-on est un jeu viril c qui signifie nombre d'agressions. Ce « discours » est régulièrement tenu par ces joueurs et il est rarement contredit par les commentateurs et, on n'ose l'écrire, les « éducateurs ». De telle sorte que de véritables actes de violence sont commis sur les terrains de football sans que leurs auteurs ne se considèrent comme des délinquants qu'ils sont cependant et sans que leur entourage ne les vive comme tels.

En troisième lieu, les actes de violence et, plus largement d'indiscipline, varient dans le temps et dans l'espace. Ainsi, les membres des commissions savent qu'il est des périodes de l'année plus riches d'actes de ce genre que d'autres époques : sont, notamment, fort fructueuses de ce point de vue les débuts et les fins de championnats. De même, les régions nationales du fair-play pour la division 1 le confirment nettement.

4-2 L'explication de la violence

Au-delà de la diversité des motivations qui animent les sportifs, il en est une sur du sud sont plus violentes et indisciplinées que les régions du nord. Les classements au niveau laquelle les autres semblent convergé à savoir l'affirmation de soi, ce désir de valorisation du moi se manifestant certes par rapport à autrui, mais également par rapport à la nature. Il s'agit, en dominant l'un ou l'autre ou les deux, de trouver son identité en se dépassant. La formule olympique : *altius, citius, fortius* exprime d'ailleurs cette exigence de dépassement.

Mais l'affirmation de soi ne prend sa pleine signification que dans le respect de la règle du jeu. Une victoire obtenue par tricherie ou par violence ne peut avoir le même effet valorisant qu'une victoire loyale. C'est dire que si la volonté de s'affirmer, aiguisée et ranimée sans cesse par l'agressivité propre à la compétition, est à l'origine des grandes carrières sportives, on ne peut trouver dans ce désir d'affirmation de soi, dans cette volonté de dépassement, l'origine de la violence dans la pratique des sports collectifs. Il faut donc rechercher d'autres sortes d'explications. Parmi celles qui ont été proposées, il en est qui sont superficielles, quoique non dénuées d'intérêt alors que d'autres sont le résultat de recherches plus approfondies.

5- Le sport scolaire et universitaire

Le scolaire et universitaire renvoient à la pratique de la compétition sportive dans les établissements d'enseignement scolaires et universitaires. La pratique se fait dans un milieu spécifique. Autrement dit le cadre institutionnel n'est pas accessible à toutes les personnes. Le sport scolaire et universitaire est exclusivement par les élèves et les étudiants. Les populations non scolarisées ne peuvent pas y prendre part. Dans l'article « NOTRE HISTOIRE, NOTRE REALITE » écrit par la Fédération National du Sport Universitaire en 2008, il ressort que la spécificité du sport scolaire par rapport aux autres secteurs de la pratique sportive réside dans les valeurs qu'il véhicule. Il se veut se veut un sport exclusivement étiq ue et amateur. Il est éducatif et citoyen. Il vise une double excellence (académique et sportive). Le cadre de la compétition est pur ; sa vocation est de contribuer au développement d'une élite sportive et à la formation des dirigeants de demain. Par ailleurs, il favorise l'intégration sociale scolaire et universitaire. C'est un sport de jeu, de partage et d'équilibre des élèves et étudiants en plus des échanges interculturels. Chaque établissement doit avoir une association sportive qui est le prolongement naturel de la pratique des activités physiques et sportives au sein des services des sports des établissements.

Aujourd'hui, si le sport a acquis la place qui est la sienne dans le milieu scolaire et universitaire, il le doit à la pluralité de fonction qu'il revêt.

5-1 Fonction du sport scolaire et universitaire

Le sport occupe une place importante dans le secteur scolaire et universitaire grâce aux dimensions multiples qu'il embrasse selon Michel Bouet. Ces dimensions prises par le sport dans l'institution scolaire sont éducatives, sanitaire, esthétique, ludique et culturelle.

5-1-1 Une fonction éducative

Le premier facteur à considérer est le rôle très important que joue le sport dans l'éducation de l'individu. En effet, le sport peut véhiculer des valeurs jugées positives : fair-play, loyauté, résistance, courage, abnégation, engagement, détermination, solidarité, fraternité, coopération, amitié, maîtrise de soi, partenariat, savoir-être, savoir-faire, bref le sens de la responsabilité.

Enfin, le sport scolaire et universitaire contribue à l'émergence et à la formation des dirigeants de demain à travers le « self-gouvernement » où les élèves se prennent en charge.

Ces considérations font dire à René Maheu que « le sport est éducation, la plus complète, la plus concrète, la véritable : celle du caractère »

5-1-2 Une fonction sanitaire

La pratique du sport entraîne beaucoup de bienfaits sur la santé de l'individu. Cette importance du sport était déjà précisée par Michel Bouet dans Signification du sport ; pour lui « le sport fortifie les jeunes et les conserve en bonne santé ». Il favorise chez les élèves, la stabilité de leur personnalité et un meilleur fonctionnement du système cardiorespiratoire.

La pratique équilibrée du sport aide à se maintenir en bonne santé physique et mentale. Le sport permet la prévention de l'obésité, il incite à avoir une bonne alimentation. Le sport diminue le stress, permet la découverte du corps, de ses limites et facilite enfin l'équilibre mentale ; il contribue au développement et à l'équilibre psychique de tous les acteurs.

En somme, il favorise dans cette même optique leur plein épanouissement physique, intellectuel et moral.

5-1-3 Une fonction esthétique

Par ailleurs, la pratique sportive améliore non seulement les performances musculaires et la coordination des gestes, mais aussi, elle aide à la constitution d'une meilleure image de soi-même. Elle permet de prendre conscience de ses capacités et de ses limites. Le sport est le culte du beau, que ce soit un geste technique, l'habillement, le corps etc. le sport est un ensemble de style, de mode de vie, de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

Aujourd'hui, le sport est l'exaltation et l'incarnation de la beauté.

5-1-4 Une fonction ludique

Le sport permet aux élèves de s'épanouir et de se divertir délibérément. Il faut noter que le sport s'est naturellement développé et étendu en liaison avec la croissance du loisir et à l'ère de la civilisation industrielle. C'est ce qui explique la dialectique du sport en général et du loisir. D'ailleurs, le constat est qu'aujourd'hui, on assiste à la reconversion ou à la transformation des activités physiques de loisirs en activités sportives.

La pratique du sport donne goût aux élèves sportifs pour atteindre une formation complète (physique, virile, morale, sociale).

La culture est généralement définie comme l'ensemble des rapports moraux, physique et mentaux nés de la rencontre de l'homme avec la nature et avec son semblable. Or le sport scolaire permet la découverte et la rencontre de l'autre, ce qui veut dire que c'est un facteur d'enrichissement, d'échanges culturels inégalables.

Ces sans doute au regard de ses multiples fonction que le sport sera réclamé puis intégré par le système éducatif.

6- L'intégration du sport scolaire dans les systèmes d'enseignement en Europe (Angleterre en France) et au Sénégal.

Le sport scolaire et universitaire, à travers ses fonctions précisées ci-dessus, a connu des processus qui l'ont conduit à intégrer les secteurs d'enseignement en Europe avant de se propager dans le reste du monde.

6-1 En Europe et en France

L'histoire du sport atteste que l'introduction du sport dans les établissements scolaire en Europe s'est faite au 19^{ème} siècle avec l'invention de pratiques sportives en Angleterre par les élèves (de 1820 à 1960). Cependant, les jeux (football, course) sont désapprouvés par les chefs d'établissement qui les considèrent comme indigne d'un gentleman.

Les écoles les plus distinguées (Cambridge, Eton) parce que plus anciennes, plus conservatrices, pratiquent des jeux individuel, alors que les jeux collectifs vont se répandre dans les autres collèges.

Lorsque les réformes du système éducatif engagées sous Thomas Arnold tendront à se diffuser et à se généraliser, les grandes écoles resteront encore fermées à l'invasion bourgeoise. A son arrivée au collège de Rugby, Arnold se trouve placé devant le problème du rétablissement de l'autorité et de l'influence d'un chef d'établissement. Confronté à un problème de pouvoir et rétablissement d'un contrôle des maîtres sur les élèves, Arnold aura réussi à rétablir la confiance entre lui et les préfets, en instituant le « self-government » (les élèves se prennent en charge).

L'utilisation du self-government eut pour seconde conséquence, la restauration des jeux qui en constituaient la plus spectaculaire expression.

Ainsi, le développement des sports peut être considéré comme le résultat de l'encouragement actif des éducateurs et il est avant tout la conséquence de l'action des élèves pour la reconnaissance de leur auto-administration. C'est dans cette optique que les sports se sont développés au-delà de l'Angleterre, en France.

En France, institutionnalisation du sport scolaire est marquée par différentes étapes. En 1888, les premières associations sportives pour la pratique du sport en milieu scolaire sont créées. Puis, l'office du sport universitaire est né en 1931. En 1938, l'office du sport scolaire et universitaire (OSSU) est créé. La création d'associations sportives est obligatoire dans les établissements du second degré en 1945 ; et l'enseignant d'EPS dispose d'un forfait de trois heures dans son service pour animer l'Association Sportive (AS) à partir de 1950. En 1962, l'OSSU devient Association Sportive Scolaire et Universitaire (ASSU) qui va se scinder en Union Nationale du Sport Scolaire et en Fédération Nationale du Sport Universitaire. En 1978, la scission de l'UNSS en deux fédérations eut lieu. L'UNSS passe sous la tutelle du MEN en 1981.

Cette intégration ne va pas seulement se limiter en Europe. Le mérite reconnu au sport scolaire et universitaire va être, davantage, partagé au Sénégal.

6-2 Au Sénégal

L'intégration du sport dans le secteur scolaire et universitaire au Sénégal s'est fait avec la colonisation. Ainsi, le sport sera introduit dans le milieu scolaire, toujours, dans l'optique d'éduquer et de civiliser les populations. Ceci aura été à l'origine de la création de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (OSSU) de l'Afrique Occidentale Française avant l'indépendance.

Au lendemain de l'indépendance du Sénégal, l'union des Associations Sportives des Ecoles Primaires (UASEP) est créée suite à la volonté politique de l'Etat du Sénégal de développer et de promouvoir le sport en milieu scolaire et universitaire.

Aujourd'hui, la légitimité de promouvoir et d'organiser la pratique sportive pour les étudiants des universités et élèves des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que pour les élèves des classes antérieures au baccalauréat, est conférée à l'union des associations sportives scolaires et universitaire (UASSU), sous la tutelle du ministère des sports. L'UASSU est née de la fusion de l'OSSU et de l'UASEP, par le décret 71-765 du 12 juillet 1971 portant réglementation des activités physiques sportives scolaires et universitaires. Suivant les dispositions de l'article 4 de ce décret ses missions sont :

- « de contrôler le fonctionnement des associations sportives de tous les établissements scolaires et universitaires ».
- D'assurer la propagande en faveur de toutes les épreuves et manifestations sportives proposées aux étudiants et aux élèves des établissements précités
- d'organiser :

*Des épreuves sportives ayant un caractère de manifestations de masse

*Des compétitions scolaire et universitaire sur le plan régional, interrégional, national, et international

*Des compétitions ayant pour but de désigner dans chaque discipline sportive les champions scolaire et universitaire.

*Des manifestations sportives, artistiques et culturelles.

-De représenter le Sénégal dans les organisations scolaires et universitaires internationales

-De représenter les associations sportives scolaires et universitaires au comité National Olympique Sportif Sénégalais et dans les autres organismes sportifs et coordination ».

Ainsi, suivant les dispositions de l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 1033 SEJS du 10 février 1972 fixant son statut, « L'UASSU qui est placée sous l'autorité du ministre chargé de la jeunesse et des sports, est administrée par :

-Un bureau permanent

-Un secrétariat général

-Un conseil national

-Une commission technique nationale »

Chacun de ces organes nationaux à ses structures déconcentrées au niveau régional, départemental et local. Cf. organigramme suivant.

Aujourd'hui, « la pratique du sport vise l'éducation, la formation et l'amélioration de la santé physique et morale des pratiquants. Elle participe également à l'amélioration de la qualité de vie. Elle se fait sous formes :

- D'éducation physique et sportive comme facteur d'éducateur, d'hygiène corporelle et de santé de la jeunesse ;
- De sport récréatif, facteur de détente, de loisir et d'animation de masse
- De sport de compétition, facteur de formation, d'émulation et d'épanouissement physique et moral des individus ».

Quels peuvent être les rôles et l'intérêt du sport scolaire et universitaire au regard de cette orientation du sport au Sénégal ?

A travers les différentes finalités et valeurs qu'il peut véhiculer, le sport scolaire peut favoriser une meilleure accessibilité au sport de loisir d'abord ; en ce sens qu'il permet aux élèves de s'adonner à la pratique du sport, d'avoir le goût du sport au point de continuer à le pratiquer en dehors de l'institution scolaire.

Ensuite, le sport scolaire constitue un tremplin pour le sport de haute compétition ; il offre aux élèves la possibilité de s'accomplir ou de gagner leur vie ; d'ailleurs une de ses vocations est de contribuer à la formation d'une élite sportive.

Enfin, le sport scolaire peut être un instrument de formation remarquable pour préparer les jeunes à se responsabiliser et à prendre en charge leur avenir ; il demeure primordial que cette formation doit être initiée à l'école élémentaire et se développer dans l'enseignement secondaire puis à l'université. Et c'est dans cette perspective que l'éducation physique se l'approprie pour favoriser une meilleure éducation du corps en utilisant comme supports des pratiques physiques et sportives. Ces considérations sont mieux précisées dans le recueil des textes réglementaires relatifs à l'EPS (I.O) ou « l'EPS vise à établir une transition plus souple entre la vie sportive de l'élève et celle de l'adulte ». Par ailleurs, il faut noter que la relation entre le sport et l'école est double car, de la même manière que l'école utilise le sport comme un moyen d'éducation, la pratique du sport à l'école favorise aussi la formation de futurs champions sportifs éveillés ; d'où l'importance de ce double rapport.

Ces différentes dimensions de la pratique du sport en tant que loisir épanouissants et activités lucratives justifient la définition du sport de George Magnane : « c'est une activité de loisir dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comportant des règlements et institutions spécifiques et susceptible de se transformer en activité professionnelle »

Après avoir défini le sport scolaire et universitaire, montré les fonctions, les rôles et intérêt de ce dernier d'abord, son intégration dans le secteur scolaire et universitaire ensuite, nous allons, dans la partie qui suit, faire la présentation de la méthodologie adoptée pour notre travail.

Chapitre III: PRESENTATION DE L'UASSU

I-PRESENTATION DE L'UASSU.

L'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) est née de la fusion entre l'OSSU (Office du Sport Scolaire et Universitaire) et de l'UASEP (Union des Associations Sportives des Ecoles Primaires).

Elle est chargée d'impulser, d'orienter, de coordonner les activités sportives dans les établissements scolaires et universitaires du Sénégal.

Elle trouve son fondement dans différents textes :

- La constitution en ses articles 37 et 65 modifiée ;
- La loi 61-09 du 14-01-61 déterminant le régime des Associations consacrant tout ou une partie à l'EPS modifiée par les lois 66-70 et 68-08
- La loi 71-036 du 3 juin 1971 modifiée portant orientation de l'éducation au Sénégal.
- La loi 72-02 du 01 février 1972 portant réforme de l'administration territoriale et locale.
- La loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport.
- Le décret 71-765 du 12 juillet 1971 réglementant les activités sportives scolaires et Universitaires ;
- Le décret 72-436 reconnaissant l'UASSU comme association d'utilité publique ;

- Le décret 79-65 répartissant les programmes
D'enseignement des établissements scolaires du Sénégal.
- L'arrêté 1033 du 10 -2-72 modifié fixant le statut de
L'UASSU.

1°) Statut

L'arrêté ministériel N° 1033 SEJS du 10 février 1972 fixe le statut de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaire.

L'UASSU est placée sous l'autorité du Ministre de la jeunesse et des Sports.

2°) But

Le but et les attributions de l'UASSU sont définis par les articles 1 et 4 du décret N° 71-765 du 12 juillet 1971.

L'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires a pour but :

- De contrôler le fonctionnement des associations sportives de tous les établissements scolaires et universitaires ;

- D'assurer la propagande en faveur de toutes les épreuves et manifestations sportives proposées aux étudiants et aux élèves des établissements précités.

- D'organiser des épreuves sportives ayant un caractère de manifestation de masse, des compétitions scolaires et universitaires régionales, interrégionales, nationales, et internationales, des compétitions ayant pour but de désigner dans chaque discipline sportive les champions scolaires et universitaires du Sénégal.

- De définir une politique cohérente de prise en charge du sportif scolaire/universitaire depuis sa détection jusqu'à son insertion sociale par l'aménagement d'une grille horaire

(entraînement), leur motivation (élèves, étudiants, enseignants), l'aménagement d'infrastructures, l'acquisition de matériels didactiques etc.

Elle organise aussi des manifestations (kermesse, tombolas, manifestation sportives, artistiques et culturelles).

Elle représente le Sénégal dans les organisations internationales du sport scolaire et universitaire, au Comité National Olympique et Sportif Sénégalais et dans les autres organismes sportifs de coordination comme les fédérations.

II- ORGANISATION DE L'UASSU

A - Administration

L'UASSU qui est placée sous l'autorité du Ministre des Sports, est administrée par :

1°) Des organes nationaux.

- Un Conseil National.
- Un Bureau permanent National.
- Une Commission Nationale des Règlements et Pénalités.
- Un Secrétariat Général.

2°) Des organes régionaux.

- Un conseil régional.
- Une commission technique régionale.
- Une commission régionale des règlements et pénalités.
- Un secrétariat régional.

3°) Des organes départementaux.

- Un conseil départemental.
- Une commission technique départementale.

- Une commission départementale des règlements et pénalités.
- Un secrétariat départemental.

4°) Des organes locaux (à l'état de projet).

- Un conseil local.
- Une commission technique locale.
- Une commission locale des règlements et pénalités.
- Un secrétariat local.

B- Fonctionnement.

1°) Les Organes Nationaux .

a) Le Conseil National.

Présidé par le ministre, il est constitué des membres de droit nommés par le Ministre des Sports et des membres nommés sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, du Ministre des Sports et du Ministre de l'Enseignement Technique.

Il est chargé :

- De se prononcer sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'UASSU,
- d'examiner le rapport moral du Secrétaire Général et à cette occasion, de faire toutes remarques ou suggestions,
- D'approuver chaque année les comptes de la gestion précédente et de voter le budget de la saison suivante.

Le conseil national de l'UASSU se réunit en session ordinaire sur convocation de son président (Ministre des Sports ou son représentant).

b) Un Bureau Permanent National.

Il est constitué par :

- Le Directeur de l'Education Physique et des Activités Sportives, Président ;
- Le Chef de la Division du Sport Scolaire, Vice-président ;
- Le Directeur de l'enseignement moyen général et secondaire ;
- Le Directeur de l'enseignement élémentaire ;
- Le Directeur de l'enseignement supérieur ;
- Le Secrétaire Général de l'UASSU ;
- Le Secrétaire Général adjoint ;
- Le Trésorier général ;
- Le Président de l'association nationale des parents d'élèves ;
- Les Conseillers Pédagogiques ;
- Le chef du service régional des sports de Dakar ;
- Le secrétaire régional de l'UASSU de Dakar ;
- Un représentant de l'enseignement privé ;
- Un représentant de l'enseignement primaire ;
- Six (06) enseignants d'E.P.S titulaires.
- L'Officier chargé des sports au Chef d'Etat Major Général des Armées ;
- L'Officier chargé des sports à l'Ecole Nationale de Police.

Il est chargé :

- De soumettre au conseil national les modifications à apporter aux statuts et aux règlements sportifs de l'UASSU.
- De créer toute commission d'organisation qu'il juge utile.
- De contrôler le fonctionnement des secrétariats, national, régionaux, départementaux et locaux.
- De se prononcer sur les projets de calendriers et sur tout projet d'organisation.
- D'assister le secrétaire général dans l'organisation des épreuves nationales.

Le bureau permanent national se réunit sur convocation de son président chaque fois que l'opportunité s'en manifeste au cours de la saison sportive.

c) Une Commission Nationale des Règlements et Pénalités.

Elle est constituée de six (06) membres de droit et six (06) membres nommés.

Elle est chargée :

- De connaître en dernier ressort tout conflit né de l'interprétation ou de l'application des règlements par la commission technique régionale.
- De donner son avis au secrétaire général sur toutes questions d'ordre juridique concernant le fonctionnement de l'UASSU.

Elle se réunit sur convocation de son président, au plus tard 72 heures après l'enregistrement d'un appel.

Les décisions de la commission nationale des règlements et pénalités sont sans appel.

d) Le Secrétariat Général.

Le secrétariat de l'UASSU fonctionne avec six (06) agents dont :

- Un Secrétaire Général ;
- Un Secrétaire Général adjoint chargé du sport scolaire ;
- Une Secrétaire de Direction ;
- Une Trésorière Générale ;
- Un Responsable des Statistiques ;
- Un Responsable du Sport Universitaire.

Assisté du bureau permanent, il est chargé de prendre toutes dispositions permettant d'atteindre les objectifs définis par le conseil national, veille à leur application et prend toutes

mesures tendant à assurer le bon fonctionnement de l'UASSU ; il assure la coordination des actions des secrétariats régionaux.

Il est nommé par le Ministre des Sports.

2°) Les Organes Régionaux.

a) Le Conseil Régional.

Présidé par le Gouverneur de la région, il comprend :

- L'Inspecteur Régional des Sports.
- Les Préfets.
- L'Inspecteur d'Académie.
- Le Président du Conseil Régional.
- Les Maires des Communes.
- Deux Inspecteurs de l'enseignement.
- Le Secrétaire régional et ses adjoints.
- Les Inspecteurs départementaux des sports.
- Le Trésorier régional.
- Les enseignants membres de la commission technique régionale.
- Le Président régional des parents d'élèves.
- Les Secrétaires départementaux de l'UASSU.

Le conseil régional se réunit deux (02) fois dans l'année sur convocation de son président.

Il est chargé au niveau de la région, d'une mission semblable à celle définie par le conseil national, élabore les calendriers sportifs régionaux.

b) La Commission Technique Régionale.

Elle est ainsi constituée :

- L'Inspecteur régional des sports, chef du service régional, Président.

- Un représentant de l'IA.
- Le conseiller pédagogique régional.
- Un Inspecteur de l'enseignement.
- Le secrétaire régional de l'UASSU et son adjoint
- Les enseignants d'EPS.

Elle est chargée d'assister le secrétaire régional de l'UASSU, et de veiller, pendant la saison sportive au bon déroulement des activités.

c) La Commission Régionale des Règlements et Pénalités.

Elle est ainsi composée :

- L'Inspecteur régional des sports, chef du service régional, Président.
- Les conseillers pédagogiques régionaux.
- Le secrétaire régional de l'UASSU et ses adjoints.
- Le trésorier régional.
- Un représentant de l'Inspection d'Académie.
- Deux secrétaires d'Association Sportive.

Elle est chargée :

- De connaître en troisième ressort toutes réclamations présentées par un établissement dans les formes prévues par les règlements généraux de l'UASSU.
- De trancher les différents et d'infliger toutes sanctions qu'elle juge appropriée.

Elle se réunit sur convocation de son président, au plus tard 72 heures après l'enregistrement d'un appel.

d) Le Secrétariat Régional.

Il est ainsi constitué :

- Un Secrétaire Régional.
- Des Secrétaires régionaux adjoints.
- Un Trésorier régional.

Assisté de la commission technique régionale, il est chargé :

- De prendre toutes dispositions permettant d'atteindre les objectifs définis par les conseils nationaux et régionaux.

Le secrétaire régional doit :

- Veiller au bon fonctionnement administratif du secrétariat régional.
- Coordonner et diriger l'action des activités départementales.

Il est nommé par le Ministre des Sports.

3°) Les Organes Départementaux.

a) Le Conseil Départemental.

Présidé par le Préfet du département, il comprend :

- L'Inspecteur Départemental des Sports.
- Les Sous-Préfets.
- Le Président du Conseil Départemental.
- Les Maires des Communes.
- Les Inspecteurs de l'enseignement.
- Le Secrétaire départemental et les enseignants membres de la commission technique départementale.
- Le Président départemental de l'association des parents d'élèves.

Le Conseil Départemental se réunit deux (02) fois dans l'année sur convocation de son président.

Il est chargé au niveau du département, d'une mission semblable à celle définie par le conseil national, élabore les calendriers sportifs départementaux.

Assisté de la commission technique départementale, il est chargé :

- De prendre toutes les dispositions permettant d'atteindre les objectifs définis par les conseils nationaux, régionaux et départementaux.

Le Secrétaire Départemental doit :

- Veiller au bon fonctionnement administratif du secrétariat départemental.
- Coordonner et diriger l'action des activités départementales.

Il est nommé par le Ministre des Sports.

b) La Commission Technique Départementale.

Elle est ainsi constituée :

- L'Inspecteur départemental des sports, chef du service départemental, Président.
- Un Inspecteur de l'Enseignement.
- Un Chef d'établissement de l'enseignement secondaire (lycée).
- Un Chef d'établissement de l'enseignement moyen (CEM).
- Un Chef d'établissement de l'enseignement élémentaire (primaire).
- Le secrétaire départemental de l'UASSU et ses adjoints.
- Le Trésorier départemental.
- Les enseignants d'EPS.
- Un Représentant de l'enseignement privé.

Elle est chargée :

- D'assister le secrétaire départemental de l'UASSU.
- De veiller pendant la saison sportive au bon déroulement des activités.

c) La Commission Départementale des Règlements et Pénalités.

Elle est ainsi constituée de :

- L'Inspecteur départemental des sports, chef du service départemental, Président.
- Le secrétaire départemental de l'UASSU et ses adjoints.
- Le trésorier départemental.
- L'Inspecteur départemental de l'enseignement.
- Deux secrétaires d'AS.

Elle est chargée :

- De connaître en deuxième ressort toutes les réclamations déposées par un établissement dans les formes prévues par les règlements généraux.
- De trancher les différends et d'infliger toutes les sanctions qu'elle juge appropriées.

Elle se réunit sur convocation de son président au plus tard 72 heures après l'enregistrement d'un appel.

d) Le Secrétariat Départemental.

Il est ainsi constitué :

- Un Secrétaire Départemental.
- Des Secrétaires départementaux adjoints.
- Un Trésorier départemental.

Assisté de la commission technique départementale, il est chargé :

- De prendre toutes les dispositions permettant d'atteindre les objectifs définis par les conseils nationaux, régionaux et départementaux.

Le secrétaire départemental doit :

- Veiller au bon fonctionnement administratif du secrétariat Départemental.
- Coordonne et dirige l'action des activités au niveau local.

Il est nommé par le Ministre des Sports.

3°) Les Organes Locaux.

a) Le Conseil Local.

Présidé par le Sous-préfet, il comprend :

- Les Chefs d'établissements moyen et secondaire.
- Le Président du Conseil rural.
- Les Enseignants d'EPS.
- Les Secrétaires d'AS.
- Le Chef du CER
- Le Secrétaire Local et ses adjoints
- le Président local de l'association des parents d'élèves
- un représentant de l'enseignement privé

Le conseil local se réunit deux (02) fois dans l'année sur convocation de son président.

Il est chargé au niveau local, d'une mission semblable à celle définie par le conseil national, élabore les calendriers sportifs locaux.

Assisté de la commission technique locale, il est chargé :

- de prendre toutes les dispositions permettant d'atteindre les objectifs définis par les conseils nationaux, régionaux, départementaux et locaux.

Le Secrétaire local doit :

- Veiller au bon fonctionnement administratif du secrétariat local.
- Coordonner et diriger l'action des activités locales.

Il est nommé par le Ministre des Sports.

b) La Commission Technique locale.

Elle est ainsi composée :

- Le Chef d'établissement moyen secondaire le plus gradé, Président.
- Un Chef d'établissement élémentaire.
- Le secrétaire local de l'UASSU et ses adjoints.
- Les enseignants d'EPS.
- Un Représentant de l'enseignement privé.
- Les Secrétaires d'AS.

Elle est chargée :

- D'assister le secrétaire local de l'UASSU.
- De veiller pendant la saison sportive au bon déroulement des activités.

c) La Commission Locale des Règlements et Pénalités.

Elle est ainsi composée :

- Le Chef d'établissement moyen secondaire le plus gradé.
- Le secrétaire local de l'UASSU et ses adjoints.
- Le trésorier local.
- Deux secrétaires d'AS.
- Deux enseignants d'EPS.

Elle est chargée :

- De connaître en premier ressort toutes les réclamations présentées par un établissement dans les formes prévues par les règlements généraux.
- De trancher les différends et d'infliger toutes les sanctions qu'elle juge appropriées.

Elle se réunit sur convocation de son président au plus tard 72 heures après l'enregistrement d'une réserve.

d) Le Secrétariat Local (à l'état de projet).

Il est ainsi constitué :

- Un Secrétaire Local.
- Des Secrétaires locaux adjoints.
- Un Trésorier local.

Assisté de la commission technique locale, il est chargé :

- De prendre toute disposition permettant d'atteindre les objectifs définis par les conseils nationaux, régionaux, départementaux et locaux.

Le secrétaire local doit :

- Veiller au bon fonctionnement administratif du secrétariat local.
- Coordonner et diriger l'action des activités locales.

Il est nommé par le Ministre des Sports.

III- L'UASSU AUJOURD'HUI.

A ce jour, l'UASSU est membre :

- du Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (CNOSS).
- De la Fédération Africaine du Sport Scolaire 'FASS).
- De la Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF).
- De la Fédération Africaine du Sport Universitaire (FASU).
- De la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU)

Elle participe aux activités du CNOSS, de la FASU, de la CONFEJES et de la FISU ;

A-PRINCIPALES ACTIVITES DE L'UASSU

1°) Les Championnats Traditionnels ;

Nature de l'opération : compétitions de masse pour désigner les champions départementaux et régionaux, futurs représentants de la Région aux phases nationales.

Effectifs : entre 25 000 et 30 000 participants.

Période : du 1er décembre au 30 mai ;

Sports : Toutes disciplines.

Budget :

Financement : Plan de relance UASSU (subventions, licences et assurance), cotisation des élèves et étudiants, collectivités locales et sponsors.

2°) Le Festival National du Sport Scolaire et Universitaire (FENSSU)

Nature de l'opération : compétitions et stages de perfectionnement pour les élèves, stages pour encadreurs.

Effectifs : entre 2000 et 3000 participants

Période : du 1er au 7 avril ;

Sports : FB, BB, HB, VB, athlétisme, gymnastique, natation, scrabble, lutte, judo, karaté et Tae kwondo

Budget : 90 millions de francs.

Financement : inscription budgétaire de 70 millions, primature, sponsors ;

3°) Les Championnats Nationaux Universitaires et Scolaires (CNUS) :

Nature de l'opération : compétitions et stages de perfectionnement pour les élèves du secondaire (cadets et cadettes)

Effectifs : entre 1000 et 1200 participants

Période : du 1er au 7 avril ;

Sports : FB, BB, HB, VB, athlétisme, gymnastique, lutte, judo, karaté et Taekwondo

Budget : 55 millions de francs.

Financement : inscription budgétaire de 70 millions, primature, sponsors ;

4°) Les Jeux Universitaires Africains (FASU GAMES).

Nature de l'opération : compétitions et réunions statutaires de la FASU.

Effectifs : entre 20 et 30 participants

Période : juillet/aout/septembre ;

Sports : FB, BB, athlétisme, judo, karaté et Taekwondo

Budget : selon taille de la délégation.

Financement : Ministère des Sports après arbitrage compétitions internationales.

Prochaine échéance : Kampala(OUGANDA) du 6 au 18 juillet 2008

Chances de médailles : en BB, athlétisme, karaté et taekwondo

5°) Les UNIVERSIADES (Championnats du Monde Universitaire)

Nature de l'opération : compétitions et réunions statutaires de la FISU.

Effectifs : entre 20 et 30 participants

Période : juillet/aout/septembre ;

Sports : FB, BB, athlétisme, judo, karaté et Taekwondo

Budget : selon taille de la délégation.

Financement : Ministère des Sports après arbitrage compétitions internationales.

Prochaine échéance : Belgrade (SERBIE) en juillet 2009

Chances de médailles : en athlétisme, karaté et taekwondo

6°) Le FISU FORUM

Nature de l'opération : Rencontre puis échanges sur l'évolution du sport universitaire dans le monde.

Effectifs : 5 participants

Période : juillet/aout/

Budget : selon taille de la délégation.

Financement : Ministère des Sports (relance) ou appui de la FISU.

Prochaine échéance : Wroclaw (POLOGNE) du 1^{er} au 6 juillet 2008

B- DIFFICULTES DE GESTION DE L'UASSU

1- Le transfert des enseignants d'Education Physique et Sportive au Ministère de l'Education fait que le Ministère des sports n'a plus de prise sur les enseignants d'EPS qui sont les principaux animateurs de l'UASSU.

2- La revendication des Enseignants d'EPS pour le transfert de l'UASSU au Ministère de l'Education et le refus de participer à ces activités par une bonne frange des professeurs d'éducation physique et sportive ne permet pas à ce groupement sportif de connaître le rayonnement attendu.

Il est à signaler que pour la première fois depuis le transfert des enseignants d'EPS au ministère de l'Education, ce problème fait l'objet d'un point de revendication dans la plateforme des syndicats d'enseignants.

3- Le déficit du sport scolaire et universitaire en ressources humaines. Si au niveau national, le personnel du Secrétariat National de l'UASSU est très peu étoffé (cinq éléments), au niveau régional et départemental les structures chargées de coordonner tout le sport scolaire et universitaire se limitent à une ou deux unités. L'UASSU souffre d'un déficit criard de ressources humaines.

4- L'Etat des infrastructures sportives dans la plupart des établissements scolaires et universitaires ne permet pas une bonne pratique de l'éducation physique et du sport mais aussi l'organisation des compétitions inter-établissements.

Dans certaines écoles, il n'y a pas du tout d'infrastructures sportives. Dans d'autres, l'utilisation abusive de l'existant par les populations environnantes nécessite la réhabilitation et la réglementation de leur utilisation.

5- L'absence de matériel informatique pour la gestion des licenciés constitue un handicap pour ce groupement sportif dont la lutte contre la fraude sur l'âge est une préoccupation. Les efforts du secrétariat national pour se doter d'outil informatique n'ont pas été prolongés au niveau régional et départemental.

6- L'insuffisance du budget de l'UASSU par rapport au nombre de ces licenciés et de ses infrastructures décentralisées.

Le fond de relance de 50 millions ne permet pas de financer convenablement les activités nationales, régionale et départementale.

De la même façon l'enveloppe de 70 millions affectée au FENSSU ne couvre pas toutes les dépenses de cette compétition dont le coût est estimé à plus de 100 millions.

Le défaut du manque de subvention de la Primature en 2006 a engendré la coupure de la ligne téléphonique et de la connexion internet du siège de l'UASSU pendant près de (6) mois ainsi que le non paiement des indemnités agents en service dans les secrétariats national et régionaux de l'UASSU.

7- Les chefs d'établissements continuent de programmer des cours le mercredi après-midi, empêchant du coup, les élèves de pouvoir s'adonner à la pratique du sport ; ceci, malgré les termes du degré n° 73-896 et les nombreuses circulaires de rappel.

CHAPITRE IV : METHODOLOGIE

Rappelons que le but de notre étude est une analyse des raisons de la violence et sport dans le milieu scolaire plus particulièrement le cas des championnats de l'UASSU. Sur la base de ce constat, nous avons jugé nécessaire voire impératif de faire des investigations au niveau de tous les acteurs du sport scolaire et universitaire durant les championnats de l'UASSU 2009.

Pour réaliser notre recherche, nous avons adopté qui suit : une démarche qui s'est appuyée sur une enquête avec comme seul instrument un questionnaire.

1 Les sujets de l'étude

Les sujets de l'enquête sont :

- les arbitres des championnats de l'UASSU.
- les joueurs masculins des sports collectifs (FB ; BB ; HB)
- les encadreur de ces équipes
- les organisateurs

2 Echantillonnage

Notre population est constituée de 159 éléments dont :

- 20 arbitres
- 77 joueurs
- 42 encadreur
- 20 organisateurs

Pour les joueurs nous avons entre autres choisi :

- 4 joueurs de hand ball
- 20 joueurs de basket ball
- 53 joueurs de foot ball

Pour les encadreur :

- 2 encadreur de HB
- 10 encadreur de BB
- 25 encadreur de FB

Pour les arbitre :

- 5 arbitre de HB
- 5 arbitre de BB
- 10 arbitre de FB

3 Instruments de la collecte des données

Nous avons utilisé le matériel suivant.

3-1 Le questionnaire

Le questionnaire est destiné aux joueur, arbitre, encadreur, et aussi aux organisateur. Il a pour but de voir à travers l'attitude de ses acteurs quels sont leurs point de vue par rapport à ce phénomène de violence dans le sport en milieu scolaire pour en apporter des solution afin d'éradiquer ce fléau.

4- Exploitation des données

Pour l'exploitation des données, la méthode utilisée est celle quantitative et qualitative.

5- Analyse et interprétation des résultats

Ici nous avons utilisé le calcul des pourcentage pour apprécier les réponse de la population cible et nous avons interprété les tableaux.

Nous avons en plus utilisé le calcul de la moyenne pour avoir une tendance générale des résultats.

6- Les limites de la démarche

Notre travail présente des limites dues à l'insuffisance et à l'irrégularité des compétitions. Vous allez remarquer aussi qu'on a travaillé qu'avec les sports collectifs et de catégorie masculine parce que c'est là où on remarque le plus les manifestations de violence. Nous avons choisi aussi le niveau universitaire pour être plus accessible à certaines informations. L'étude a été limitée à Dakar faute de ne pas avoir eu le temps et les moyens nécessaires pour étendre cette recherche à toutes les compétitions UASSU sur l'ensemble du territoire sénégalais.

CHAPITRE V : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Nous sommes en présence de 22 tableaux qui proviennent de l'exploitation de notre questionnaire d'enquête.

1^{ère} partie : Résultats d'enquête sur les organisateurs

Tableau I : 2)-les conditions de sécurité sont-elles réunies ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
oui	6	30%
non	14	70%
total	20	100%

Si non pourquoi	suggestions	
	nombres	pourcentages
	14	70%

Analyse : Selon ce tableau la majeure partie estime que les conditions qui permettent de jouer les matchs ne sont pas du tout réunies. Nous avons là une faiblesse liée très certainement aux cas évoqués par les joueurs. Mauvaise application du règlement, manque de sécurité etc.

Il faut, à notre avis, agir vite en convoquant des réunions qui peuvent permettre d'améliorer significativement les conditions d'organisation de ces rencontres.

Tableau II : 3)-Avez-vous assisté à des scènes de violence sur le terrain ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
oui	13	65%
non	7	35%
total	20	100%

Analyse : A partir des résultats de ce tableau nous pouvons dire qu'ils sont nombreux à avoir observé des scènes de violence sur le terrain. Parce que 65 % les ont affirmés. Cette remarque nous amène à dire que la violence est déjà installée sur le terrain ; il faut y remédier par des solutions réalistes et acceptables.

Tableau III : 4)-Pensez-vous que les causes de la violence sont dues à :

(Cochez les cages qui vous paraissent importantes) :

Réponses	Nombres	Pourcentages
L'ignorance du règlement par les pratiquants	12	23,08%
Les erreurs d'arbitrage	5	9,61%
Les fraudes aux compétitions	20	38,46%
L'absence des agents de sécurité au terrain	5	9,61%
L'enjeu de la compétition	10	28,84%
Autres (à préciser)	0	0%
Total	52	100%

Analyse : Les résultats de ce tableau nous révèlent que 38,46 % estiment que la violence vient des fraudes au niveau de la compétition. Cependant ces fraudes peuvent avoir des origines plurielles :

- des joueurs n'appartenant pas à l'école
- des dates de naissance non-conformes
- une mauvaise application du règlement etc.

En revanche 28,84 % estiment que la violence est causée par l'enjeu de la compétition liée à un désir brûlant de vouloir participer au festival de l'UASSU et 23,08 % optent pour une ignorance du règlement qui est source de discorde. Les points de vue divergents étant fortement liés à une méconnaissance du règlement, et enfin 9,61 % optent pour l'absence de sécurité évoquée par les joueurs qui apparaît ici comme une variable pouvant influencer l'apparition de la violence dans les stades.

Tableau IV : 5)-Avez-vous une expérience sur l'organisation des événements sportifs ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
oui	20	100%
non	0	0%
total	20	100%

Analyse : L'explication que nous donne ce tableau c'est que 100 % des organisateurs disent avoir une expérience sur l'organisation de compétitions sportives. Ainsi, nous pensons que c'est un atout qu'il va falloir mettre au service de l'UASSU pour mieux agir sur les fraudes.

6)-Quelles sont vos suggestions pour éviter la violence sur le terrain ?

Les suggestions, pour éviter la violence sur le terrain, ont été proposées comme suit :

- Recadrage des objectifs visés avec l'instauration du sport scolaire et universitaire
- Grenier du sport sénégalais, faire cultiver l'esprit fair-play
- Inculquer les valeurs de l'olympisme « l'essentiel est de participer »
- Eduquer les gens à la base, leur expliquer en général ce qui est le sport
- Suffisance notoire du personnel assurant la sécurité
- Informatiser les licences pour diminuer les fraudes et sécuriser l'air de jeu
- Sensibiliser sur l'éthique du sport
- Sensibiliser les encadreurs sur l'aspect ludique et éducatif de l'UASSU
- Travail de préparation de base pour les dirigeants
- Sanctionner sévèrement la fraude
- Sensibiliser les arbitres sur leur comportement
- Informer les pratiquants sur les règlements.

2^{ème} Partie : Résultats d'enquête sur les arbitres

Tableau V :

Niveau	Nombre	0/0
District	10	50
Ligue	8	40
Fédéral	0	0
International	0	0
Aucun	2	10
Total	20	100

Analyse : Les arbitres interviewés sont pour l'essentiel dans des structures reconnues. Nous avons ainsi 50 % évoluant au niveau district 40 % au niveau ligne. 10 % cependant ne sont pas affiliés et très certainement manquent d'expérience et ne sont pas compétents pour officier dans les matchs. Il faut prendre en charge ce personnel en les intégrant dans des structures appropriées pour les aider à avoir une expérience significative afin de prévenir les conflits pouvant survenir d'un mauvais arbitrage. Les erreurs fréquentes observées au niveau des arbitrages. Les arbitres d'une manière générale n'ont pas un très haut niveau et cela semble expliquer les erreurs fréquentes au niveau des arbitrages.

Tableau VI : 2)-avez –vous l'habitude d'arbitrer les matchs des championnats interscolaires de l'UASSU ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Oui	20	100%
Non	0	0%
Pas de réponse	0	0%
Total	20	100%

Analyse : D'après ce tableau 100 % ont une large expérience de l'arbitrage au niveau des compétitions de l'UASSU. Cette expérience doit être capitalisée pour en faire un atout stratégique pour lutter contre la violence dans les stades.

Tableau VII : 3)-de quelle manière appliquez-vous le règlement ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Souple	14	70%
Strict	6	30%
Pas de réponse	0	0%
Total	20	100%

Analyse : Les résultats de ce tableau montrent que 70 % sont très souples sur le règlement, il faut se demander si souplesse rime avec laxisme ou pas. Un règlement s'il est appliqué avec laxisme risque de porter préjudice aux acteurs et en conséquence à produire de la violence. 30 % appliquent strictement le règlement. Cette lecture peut, dans un sens, créer des problèmes par ce que l'arbitre n'a pas su s'adapter correctement à la situation vécue sur le terrain.

Tableau VIII : 4)-Avez-vous assisté à des scènes de violence sur le terrain ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Oui	17	85%
Non	3	15%
Pas de réponse	0	0%
Total	20	100%

Si oui de quelle nature ?

	Nombres	pourcentages
Violence physique	11	39,28%
Violence verbale	16	57,15%
Violence psychique	1	3,57%
Autres (à préciser)	0	0%
Total	28	100%

Analyse : D'après les résultats de ces tableaux, 85 % estime avoir assisté à des scènes de violence. Cette situation montre, encore une fois, que la violence est entre les murs de l'UASSU et qu'il va falloir prendre des mesures appropriées pour le résoudre en mettant à contribution des suggestions apportées par les joueurs et encadreurs. Nous sommes sûrs de pouvoir trouver une issue favorable au problème soulevé qui est la violence.

Les causes de la violence sont essentiellement verbales et semblent porter vers les injures, les propos malveillants qui portent souvent atteinte à la dignité de l'individu. 39 % allient la violence à des actes physiques. Cette situation est souvent liée à un manque de contrôle avant l'entrée dans le stade ou à défaut de personnel de sécurité.

3,57 % pensent à des phénomènes de déviance qui font que des individus éduqués dans la violence n'ont que cette arme pour délivrer leurs messages ou pour régler leurs problèmes.

Tableau IX : 5)-Selon vous quelles sont les causes des cas de violence des matchs des compétitions de l'UASSU ?

L'ignorance du règlement	14	26,92%
La mauvaise organisation des rencontres	6	11,54%
L'enjeu de la compétition	8	15,38%
La contestation permanente de l'encadreur	9	17,30%
Les fraudes aux compétitions	15	28,84%
Autres (à préciser)	0	0%
Total	52	100%

Analyse : D'après ce tableau les causes évoquées par les interrogés relativement à la question peuvent être exposé ainsi : 28,84 % disent que les causes de violence dans les compétitions sont dues aux fraudes massives de licence. Donc cela mérite plus de vigilance dans l'attribution des licences avant que ces problèmes ne soient plus accentués. Par contre d'autres confirment que c'est due à l'ignorance du règlement. Cela nécessite une sensibilisation sur le règlement par les acteurs de ce champ soit un effectif de 26,92 % justifient cette affirmation. Mais aussi soit 17,30 % confirment pour la contestation permanente des encadreurs. Ce qui signifie un manque de responsabilité et de maturité par les encadreurs car ils sont les guides de l'équipe et doivent avoir une bonne poigne sur les joueurs. 15,38 % soit l'effectif qui donnent leurs points de vue sur la question par l'enjeu de la compétition. Ainsi on doit noter que l'UASSU ne présente pas beaucoup d'enjeu de sorte à pousser à quiconque de se révolter. Mais aussi une mauvaise organisation des rencontres cause la violence soit 11,54 % des interviewés soutiennent cette proposition.

6)-Quelles sont vos suggestions pour éviter les cas de violence lors des matchs des championnats interscolaires de l'UASSU ?

- De sensibiliser les joueurs sur l'esprit sportif, leur montrer les valeurs éducatives du sport à savoir la tolérance, le respect de l'adversaire etc...
- Mieux organiser les championnats avec des sanctions à respecter pour les joueurs contrevenant au règlement
- Une bonne répartition des tâches au niveau de l'organisation faire une initiation des lois du jeu aux étudiants et encadreurs
- Eviter les fraudes, développer l'esprit fair-play
- Former des encadreurs spécialisés
- Inculquer la discipline dans le groupe et prendre des mesures pour les cas d'indiscipline
- Sensibiliser sur le but éducatif du sport scolaire
- Sanctionner des encadreurs pour les contestations en cas de fraudes constatées
- Respecter les normes de sélection des athlètes, des délégués, des encadreurs dignes de ce nom.

3^{ème} Partie : Résultats d'enquête sur les encadreurs

Tableau X : 1)-Identification des entraîneurs :

Réponse	Nombres	Pourcentages
Qualifié	33	73,57%
Non qualifié	9	21,43%
Total	42	100%

Analyse : Les résultats enregistrés sur ce tableau montrent que 33 entraîneurs disent être qualifiés sur ce tableau contre 9 qui soutiennent le contraire, soit 73,57 % contre 21,43 % respectivement.

Cela montre que la majorité des acteurs que nous avons rencontrés ont subi une formation d'entraîneurs. Cependant il y'a lieu de faire une politique de formation de cette minorité pour en faire des ressources humaines de qualité.

Tableau XI : 2)-Avec quel esprit vous abordez et « coachez » les matchs interscolaires ?

Réponses	Nombre	Pourcentages
Respect strict du règlement de jeu	24	40%
Gagner par tous les moyens	2	3,34%
Esprit de fair-play	34	56,66%
Autres (à préciser)	0	0
Total	60	100%

Analyse : Les résultats ci dessus nous montrent que 56,66% des encadreurs abordent avec un esprit de fair-play les matchs et d'autres optent pour le respect strict du règlement ; soit une effective de 40% mais aussi quelques uns disent de gagner par tous les moyens ce qui cause en général certains problèmes de la violence

Tableau XII : 3)-Avant le début de chaque match attirez-vous l'attention des joueurs sur le caractère fair-play des matchs interscolaires ?

Réponses	Nombre	Pourcentages
Oui	38	90,47%
Non	4	9,53%
Total	42	100%

Analyse : Au regard des données enregistrées sur ce tableau, nous notons que 90,47 % des entraîneurs soutiennent avoir mis l'accent ,chez les joueurs ,sur le caractère fair-play avant le début de chaque match. Cependant, 9,53 % de ces derniers disent le contraire.

Même si la majorité des répondants affirme faire cette sensibilisation au préalable ; le constat qui se dégage est que les joueurs ont tendance à perdre leur maîtrise une fois qu'ils sont victimes d'une domination ou d'une défaite. Cela montre qu'il est d'une importance capitale durant la préparation du match de sensibiliser les joueurs par rapport à ces situations regrettables pour le bénéfice d'un sport durable. Donc il faut inculquer, à ces derniers, les valeurs d'un esprit sportif et en faire un slogan qui soit une hymne pour tous les jeunes.

Tableau XIII : 4)-Pensez-vous qu'il existe des cas de violence lors des matchs interscolaires de l'UASSU ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Oui	33	78,57%
Non	9	21,43%
Total	42	100%

Analyse : L'observation, des résultats enregistrés sur ce tableau, montre que 33 entraîneurs affirment qu'il existe bel et bien des cas de violence lors des matchs interscolaires de l'UASSU contre 9 qui soutiennent le contraire. Soit 78,57 % contre 21,43 % respectivement.

Cela pourrait signifier que le phénomène de violence dans le milieu sportif en général et dans les championnats interscolaires en particulier reste d'actualité et commence à gagner du terrain. Donc il y'a urgence pour les dirigeants du monde sportif de réfléchir sur ce fléau et de trouver des solutions immédiates.

Tableau XIV : 5)-lors des matchs interscolaires, sous quelle forme se présente la violence ?

Réponse	Nombres	Pourcentages
Agression sur l'arbitre	19	21,14%
Injures entre pratiquants	32	45,72%
Coups et blessures	19	27,14%
Autres (à préciser)	0	0%
Total	70	100%

Analyse : Nous constatons que 45,72 % des encadreurs soutiennent que la violence au niveau des matchs interscolaires se manifeste par une agression sur l'arbitre. Là où les 19 entraîneurs restants soit 21,14 % disent qu'elle se manifeste par des injures entre les pratiquants. Alors que 27,14 % affirment que la violence lors des matchs se manifeste sous forme de coups et blessures.

Cela pourrait expliquer que la violence qui sévissait au niveau des gradins et le plus souvent entre supporters commence à gagner de l'ampleur car ayant atteint une dimension inimaginable au niveau des pelouses de compétitions.

Ce qui signifie qu'il y'a lieu de mener des campagnes de sensibilisation sur ce qui peut caractériser l'importance, les valeurs et l'esprit du sport.

Tableau XV : 6)-Selon vous quelles sont les causes de la violence lors des matchs de l'UASSU ?

Réponse	Nombres	Pourcentages
La mauvaise organisation du championnat	9	7,75%
La non maîtrise du règlement par les joueurs, encadreur	20	17,24%
Les erreurs d'arbitrage	26	22,42%
Les fraudes lors des compétitions	34	29,32%
Manque de fair-play	27	23,27%
Autres (à préciser)	0	0%
Total	116	100%

Analyse : Au regard des résultats enregistrés sur ce tableau 7,75 % des entraîneurs que nous avons interrogés affirment que les causes de violence lors des matchs interscolaires seraient liées à une mauvaise organisation du championnat. Ce qui pourrait signifier qu'il y'a lieu de s'interroger sur la compétence et la qualification de ces organisateurs.

Ensuite 20 entraîneurs à travers l'observation des données de ce même tableau soutiennent que la maîtrise du règlement intérieur par les joueurs encadreur et supporters fait partie d'une des causes de la violence lors des matchs interscolaires.

Ce qui montre qu'il existe un manque de communication remarquable entre ces derniers et qu'ils se doivent d'aller vers l'information en participant aux différents stages animés au niveau de ces structures ayant en charge l'organisation de ces compétitions.

Cependant, une partie importante de nos répondants soit, 22,42 % estiment que les causes de violence lors des matchs interscolaires seraient pour la plupart dues à des erreurs d'arbitrage. Ce qui pourrait se traduire par la nécessité de s'interroger sur le niveau ou le statut de ces arbitres afin de réduire au maximum les causes de la violence enregistrées dans ce champ précis.

Toujours à travers l'observation de ce même tableau, les résultats indiquent que la majorité des répondants soit 29,32 % disent que les causes de violence au niveau des compétitions interscolaires seraient liées à des cas de fraudes lourdes. Ceci qui ne rime guère avec les règles, les valeurs et l'éthique du sport. Donc, il y'a urgence à éradiquer ce problème récurrent jugée comme une variable importante dans les cas de violence sur les terrains. Enfin, 21 entraîneurs soit 23,27 % considèrent que le manque de fair-play est une des causes de violence lors des matchs interscolaires. Donc il faut nécessairement préparer les principaux acteurs à intégrer la philosophie selon laquelle dans un match il y'a toujours un vainqueur et un vaincu.

Tableau XVI : 7)-Selon vous sur qui ses violences sont beaucoup plus exercées ?

Intégrer Réponses	Nombres	Pourcentages
Les adversaires	37	47,43%
Les arbitres	35	44,87%
Les encadreur	6	7,70%
Les organisateurs	0	0%
Autres (à préciser)	0	0%
Total	78	100%

Analyse : Nous apercevons que la violence s'exerce, en majorité, sur les adversaires soit 47,43 % ; ensuite sur les arbitres avec 44,87 % des effectifs et sur les encadreur avec 7,70 % des effectifs. Cependant, on remarque que les organisateurs ne subissent pas cette violence. Ce qui prouve que la violence est plus présente sur le terrain et nécessite une grande campagne de sensibilisation pour toucher toutes les couches sociales impliquées dans le processus.

8)-Selon vous quelles sont les solutions qui peuvent limiter ou éradiquer les cas de violence lors des matchs interscolaires de l'UASSU ?

Les solutions proposées par les encadreur sont exposées comme suit :

- D'être vigilant pour le contrôle des licences avec les arbitres et développer le fair-play pour les joueurs ;
- Eviter les fraudes massives ;
- Sanctionner les équipes qui ne sont pas à la règle ;

- Essayer de faire savoir aux pratiquants l'esprit de fair-play autrement dit ne pas l'objectif de la compétition ;
- Faire encadrer les équipes avec des enseignants maîtrisant le règlement de leur discipline ;
- Donner des conseils aux joueurs pour le respect de l'adversaire ;
- Sensibiliser sur l'objectif des championnats de l'UASSU ;
- Sensibiliser les joueurs sur le respect des décisions de l'arbitre et l'acceptation de la défaite ;
- Veiller sur la sécurité des arbitres, des joueurs, du public en amenant des forces de l'ordre ;
- Accentuer d'avantage le travail sur l'organisation ;
- Pour éradiquer ce fléau il faut former des joueurs, des arbitres, des encadreurs entre autre personnes pour qu'ils maîtrisent mieux le règlement.

4^{ème} Partie : Résultats d'enquête sur les joueurs

Tableau XVII : Identification des joueurs sur l'âge

AGE (Ans) \ SEXE	Masculin	
	Nombres	Pourcentages
10-20		
21-30	77	100%
31-40		
Total	77	

Réponses des joueurs sur les questions suivantes.

Tableau VXIII : 2/Avec quel esprit abordez vous les matches inter- scolaire de l'UASSU ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Respect strict du règlement	52	46,84%
Gagner par tous les moyens	15	13 ,52%
Accepter la défaite	35	31,54%
Autres à préciser	09	08,10%
Total	111	100%

Analyse : Au regard du tableau les joueurs insistent sur le sens de la justice et veulent que les compétitions se passent dans des conditions raisonnables et justes. D'ailleurs le pourcentage effectif de cette grille de réponse nous le montre particulièrement, ils sont en effet 46,84 % à dire qu'ils optent pour un respect strict du règlement.

Nous avons là une conviction qui peut être résumée comme suit les problèmes au cours des rencontres sont particulièrement motivés par une mauvaise application du règlement.

Dès lors, des mesures collectives s'imposent à amener des arbitres intègres et courageux pour faire appliquer la loi dans la rigueur et la transparence.

D'un autre côté la triche, l'égoïsme sont encore là sur le terrain car 13,51 % des interrogés disent qu'on peut gagner par tous les moyens. En effet, ces aspects transparaissent surtout au niveau du sport de haut niveau où les joueurs apprennent à tricher en simulant des fautes contre eux ou en contournant malicieusement le règlement. De tels comportements sapent la morale sportive et entraînent souvent des problèmes qui débouchent sur la violence.

Tableau XIX : 3 /Au cours des matches Interscholaires avez-vous une fois assisté un acte de violence ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Oui	66	85,72%
Non	11	14,28%
Total	77	100%

Si Oui quelles sont les causes ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Les erreurs d'arbitrages	36	29,04%
Les injures	43	34,67%
Coups et blessures	26	20,96%
Les fraudes	19	15,33%
Autres à préciser	00	0%
Total	124	100%

Analyse : Les résultats issus de ce tableau nous informent que 85,72 % des interrogés nous disent avoir assisté à des scènes de violence dans l'espace sportif. Cette observation montre que la violence est là et qu'elle demande à être corrigée le plus rapidement possible. En effet, les scènes de violence sont de nature à engendrer des effets qui peuvent être nocifs au développement du pays et souvent les causes de cette violence sont liées à des injures. En effet 34,67 % donnent cette version des faits.

Il faut dire que l'injure n'est pas toujours acceptée dans toutes les ethnies et les gens reçoivent parfois des éducations qui ne vont pas dans ce sens. L'injure est pire que la violence physique chez ces gens là qui l'interprètent comme une véritable atteinte à sa personne.

Les erreurs d'arbitrage aussi sont des faits marquants dans l'observation de la violence dans les stades. Elle occupe la deuxième place avec un chiffre 29,03 %. Ceci est lié à un manque de formation chez certains arbitres où à la volonté manifeste de ne pas appliquer le règlement. Parfois c'est la corruption ou bien l'adhésion ou le fait de vouloir aider son équipe qui fait que ces gens violent le règlement.

Dès fois, c'est le manque de personnalité qui fait qu'ils ne soient pas précis dans ces décisions. L'arbitre n'a pas d'appliquer certaines sanctions et cela a un effet sur l'atmosphère qui prévaut sur le terrain.

Tableau XX : 4 /Au cours des matches Interscholaires avez-vous une fois été auteur d'un acte de violence

Réponses	Nombres	Pourcentages
Oui	22	28,57%
Non	55	71,43%
Total	77	100%

Analyse : Selon ce tableau ci-dessus 71,43 % nous mentionnent ne pas avoir été auteur d'une violence sur le terrain. Cette réponse traduit bien sûr une manière de soigner son image et de montrer qu'on n'est pas violent.

En effet, la violence est toujours mal interprétée et elle donne une mauvaise image à l'individu qui en est l'auteur surtout quand on évolue dans cette société comme celle dans laquelle nous vivons qui insiste beaucoup sur la bonne conduite et la préservation des valeurs de base. Même quand les gens sont violents ils ne le disent pas de peur qu'on ait une mauvaise image d'eux. Mais on sait que les scènes de violence au niveau du jeu sont très fréquentes surtout quand il s'agit de répondre à une provocation.

Tableau XXI: 5 /Au cours des matches interscolaire avez-vous une fois été victime d'un acte de violence ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Oui	34	44,15%
Non	43	55,85%
Total	77	100%

Analyse : Les résultats de ce tableau nous renseignent par rapport à cette question que 55,85 % nous répondent non. Ici le problème tient du fait que l’UASSU a des enjeux limités. Par exemple il n’a pas de descente à la deuxième division et des récompenses données ne sont pas du tout très extraordinaires. En d’autres termes, il n’y a pas du tout d’enjeu dans ces types de compétition comme chez les navétanes ou les championnats de la première division. Le fait s’explique aussi dans une certaine mesure, le public de l’UASSU n’est pas si nombreux de manière à exciter des esprits comme nous le voyons dans les navétanes.

Tableau XXII : 6/Selon vous quelles sont les solutions qui peuvent limiter ou éradiquer les cas de violence lors des matches interscolaire ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Sensibiliser les étudiants sur l’esprit sportif (solidarité)	55	39,56%
Prévoir à la fin du tournoi un prix de fair Play à la meilleure équipe	38	27,34%
Présence des forces de sécurité	38	27,34%
Autres à préciser	08	5,76%
Total	139	100%

Analyse : Ce tableau nous montre que la question relative aux mesures préventives pour corriger le mal ; c'est-à-dire faire taire la violence dans le sport scolaire. Les réponses ci-dessous sont apportées 39,56 % nous disent qu’il faut sensibiliser le public afin de leur donner une éducation pour les prémunir contre de tels événements. 27,34 % des interviewés pensent qu’il faut à la fin du tournoi donner des récompenses pour l’équipe la plus fair-play. Cette solution nous paraît intéressante dans la mesure où elle peut aider les joueurs à mieux se

contrôler dans l'espoir d'une éventuelle récompense. 27,34 % soutiennent que la présence des forces de sécurité peut dissuader la violence dans l'aire de jeu.

En effet, très souvent la présence des forces de l'ordre peut avoir une action intermédiaire et à forcer le public de bien se tenir à l'intérieur du terrain. Si le public est bien discipliné ou à des chances certaines de ne pas connaître de conflit pendant et à la fin des rencontres.

7) Selon vous quelles sont les solutions qui peuvent limiter ou éradiquer les cas de violence lors des matchs interscolaires ?

Les suggestions viennent aussi compléter la question posée à ce niveau. Elles donnent des orientations allant dans le sens de donner aux joueurs une formation qui les aide à connaître le règlement afin de contester les décisions de l'arbitre :

- Faire en sorte que la notion de fair-play soit une réalité au niveau de toutes les équipes engagées dans la compétition
- Faire de la non violence une valeur pérenne à observer dans les airs de jeu
- Punir sévèrement les cas de fraude
- Donner des informations claires sur les objectifs et finalités de l'UASSU qui s'inscrivent dans une perspective socialisante et amenant les élèves à cultiver les liens de solidarité et de paix

Chapitre VI : LES SUGGESTIONS

Prévenir les phénomènes de la violence dans le sport en milieu scolaire suppose avant tout de renforcer systématiquement les actions à portée éducatives au sein même des établissements en associant aussi large que possible des acteurs éducatifs. Il va de soi que les premiers acteurs concernés sont outre les élèves eux mêmes, les parents et tous les membres de l'équipe éducative, la médiation, les autorités scolaires, mais aussi les associations socio-sportives.

En effet il nécessite un travail de fond, en concertation avec tous les membres de la communauté scolaire, sur le règlement d'ordre intérieur mais aussi sur les droits et devoirs de chacun dans l'école.

Cependant d'autres suggestions peuvent être énumérées comme suit :

- Sensibilisation des acteurs de ce secteur
- D'imposer aux organisateurs le bon fonctionnement des compétitions et animations sportives
- Un renforcement des matériels et des infrastructures
- Développer des fonds économiques
- Sélectionner des arbitres qualifiés
- Trouver des encadreurs dynamiques
- Sensibiliser les étudiants pour la maîtrise du règlement des différentes disciplines
- Amener les journalistes à monter des plans d'éducation pour sensibiliser sur les dangers de la violence
- Faire en sorte que l'animation culturelle soit très présente dans les activités physiques et sportives scolaires et universitaires
- Récompenser les équipes ainsi que les supporters les plus fair-play
- Motiver les services de sécurité
- Sanctionner sévèrement les fraudes
- Sanctionner les mauvais arbitrages
- Sensibiliser les encadreurs pour qu'ils puissent donner de bons conseils aux joueurs durant le championnat afin d'aider les jeunes et les accompagner dans leurs projets professionnels.
- Faire en sorte que tous les participants à la vie des associations sportives aient une licence (interclasses et inter- établissements).

- Faire en sorte que la totalité des enseignants d'éducatons physique et sportive soient mobilisés pour animer les associations sportives des établissements et organiser les compétitions.

CONCLUSION

Nous avons mené une étude sur la violence dans le sport sur le thème : « la violence dans le sport en milieu scolaire : cas des championnats de l'UASSU ». Notre travail a été élaboré dans une logique prospective et descriptive autour d'une population d'enquête de 77 joueurs, 42 encadreurs, 20 arbitres et 20 organisateurs. Cependant, par le biais d'une enquête par le questionnaire nous sommes parvenus à avoir un aperçu sur les causes de la violence dans le sport en milieu scolaire, d'en tirer des solutions pour éradiquer ce phénomène avant qu'il ne gagne du terrain par des suggestions qui ont été faites par l'ensemble de notre population d'étude.

Cependant, provocation, menace, violence physique, violence verbale, le sport scolaire n'est pas épargné par ces maux. En effet, il est important de rappeler que l'école en tant qu'institution éducative est un microcosme social avec ses réalités, ses mécanismes interpersonnels, interactifs avec ses enjeux sociétaux, avec ses richesses de profil, avec ses tendances identitaires et de recherche de pouvoir.

Autrement dit, il ne saurait échapper aux phénomènes et aux faits qui peuvent la rendre plus ou moins cohérente et cohésive mais aussi qui peuvent la basculer dans le chaos. C'est dans ce cadre que notre étude cherche à comprendre les facteurs à l'origine des controverses et de violence.

Mais la complexité de la violence est telle qu'elle ne trouve pas de solution dans la répression aveugle, sa prophylaxie résiderait beaucoup plus dans la compréhension, le dialogue dynamique avec les acteurs concernés pour trouver une solution harmonisant, plus conforme aux réalités du terrain car la violence dans le sport est fortement présente dans notre vie moderne.

Des solutions ont été avancées mais elles sont insuffisantes à faire taire ce phénomène car la violence trouve sa véritable signification dans le contexte dans lequel elle prend forme et s'exécute.

Telle est notre contribution sur cet important thème axé sur la violence et le sport en milieu scolaire en général et particulièrement le cas des championnats de l'UASSU.

Les acteurs du champ scolaire développent-ils des stratégies pouvant contrecarrer l'émergence de la violence ?

BIBLIOGRAPHIE

Château Jean, la psychologie de l'enfant, privat, 1979.

Coubertin, P. Pédagogie Sportive, nouvelle édition, Lausanne ,1931.

Dictionnaire hachette, quai de grenelle, Paris, 1998.

Galien Louis. Le dopage en question, les réponses de louis Galien, revue EPS, mai juin n°277 ,1979.

Hobbe Thomas, Le Léviathan, traduction de François Tricot, Ed. Sirey, 1971.

Jobin J. F ; Ethique et philosophie, www.jfjobin.com.

Klein Mélanie ; La psychanalyse des enfants Paris, puf, 1954.

Lorenz Konrad « Essais sur le comportement animal et humain : les leçons de l'évolution de la théorie du comportement », le seuil, Paris 1970.

Magnane George, sociologie du sport, Gallimard, Paris, 1964.

Mauss Marcel. Les techniques du corps, Sociologie et anthropologie, Paris, Puf.

Ndongo Mouhamed, « Essai d'identification de problèmes limitant le développement du sport au Sénégal : cas du secteur Scolaire et Universitaire » INSEPS de Dakar : Mémoire de maîtrise ès STAPS 2007- 2008.

NDIONE Gana : « Essai d'analyse des raisons de la violence sur les arbitres de football : cas du Championnat du Sénégal de 1^{ère} Division, saison 1998-1999 » INSEPS de Dakar : Mémoire de maîtrise ès STAPS.

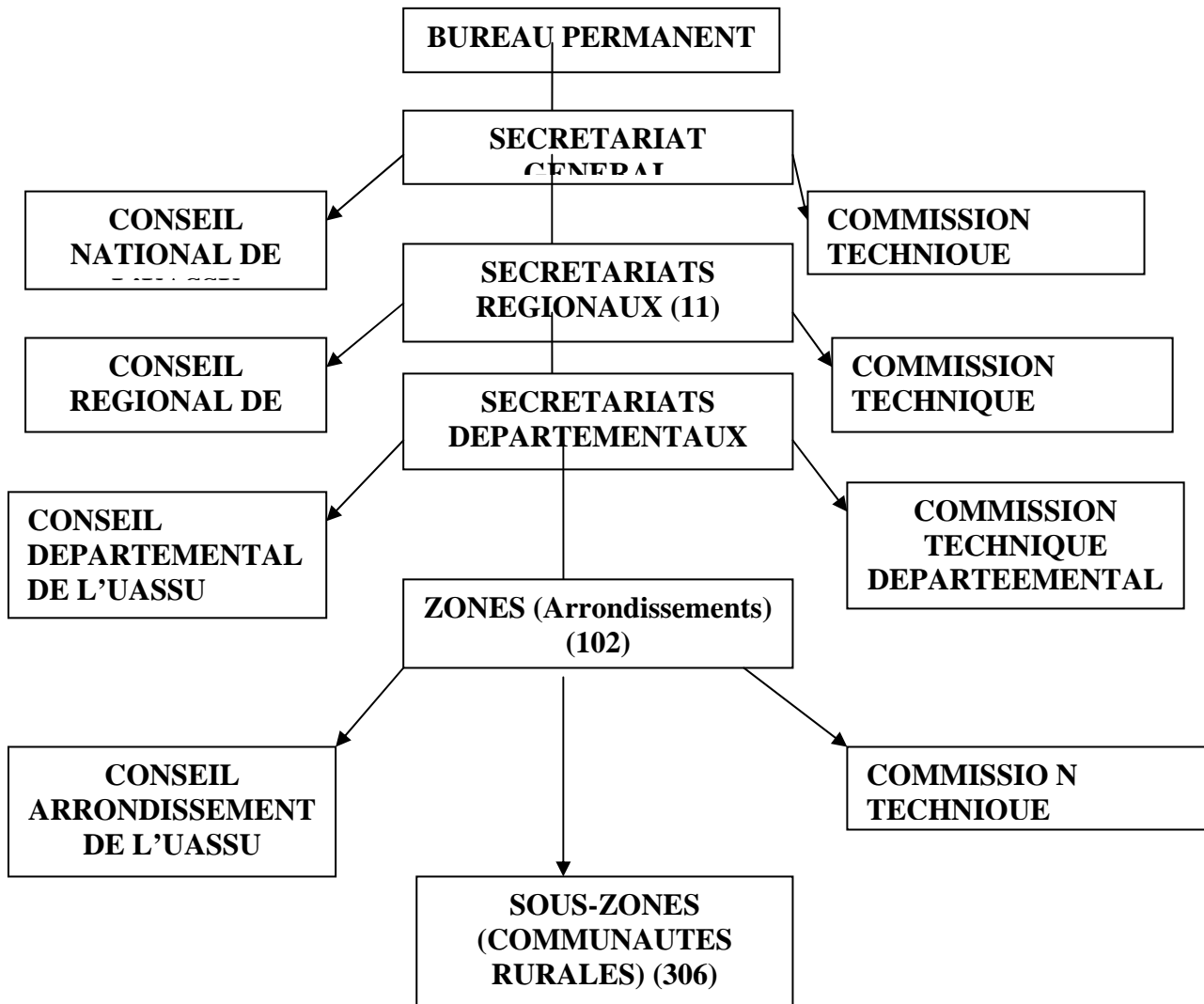
Parlebas Pierre. Activités physiques et éducation motrice, Revue EPS, n°. Spécial, Paris 1976.

Rocher Guy, l'action sociale, Ltée, Edition HLM, 1968.

SAMBE Khaly : « Problématique de l'éthique dans la pratique sportive : le cas de la violence dans les stades » article non publié

Thomas Bernard, Sport et Sciences, tome1, librairie de France, Paris, 1924.

**STRUCTURES DE L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES ET
UNIVERSITAIRES (UASSU)**



**TABLEAU SYNOPTIQUE DES SECRETAIRES REGIONAUX ET
DEPARTEMENTAUX DE L'UASSU**

REGIONS S/R	DEPARTEMENTS / S. DEPT
DAKAR <ul style="list-style-type: none"> • Ousmane BA 	<ul style="list-style-type: none"> • Dakar : Aminata Cissé DIAGNE • Rufisque : Tidiane TOURE • Pikine-Guédiawaye
THIES <ul style="list-style-type: none"> • Faly Lo SAMB 	<ul style="list-style-type: none"> • Thiès : Iba Mar NDIAYE • Mbour : • Tivaouane
MATAM <ul style="list-style-type: none"> • Mambodj MBODJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Matam • Ranérou : • Kanel :
LOUGA <ul style="list-style-type: none"> • Madiène FALL 	<ul style="list-style-type: none"> • Louga : Mbacké DIOP MEPS • Kébémér : Siaka DIATTA IEPS • Linguère : Elimane MARA MEPS
ZIGUINCHOR <ul style="list-style-type: none"> • Oumi Diedhiou BADIANE 	<ul style="list-style-type: none"> • Oussouye : Jean A. DIATTA • Bignona : Anabi TOURE • Ziguinchor : Fama DIEDHIOU
KOLDA <ul style="list-style-type: none"> • Oumar SAGNA 	<ul style="list-style-type: none"> • Sédiou : Abdou khadre CISSOKHO • Vélingara : Abdou Kadri SAVANE • Kolda : Moussa DIEDHIOU
FATICK <ul style="list-style-type: none"> • Abou Amadou BA 	<ul style="list-style-type: none"> • Fatick : Mame Birame DIOUF • Foundiougne : Maïssa LY • Gossas : Pape SAGNA
KAOLACK <ul style="list-style-type: none"> • Ndiogou ND DRAME (à la retraite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Kaolack : Ameth Saloum LAM • Nioro : Abdou BENJELOUN • Kaffrine : Pape Malick NDAO
DIOURBEL <ul style="list-style-type: none"> • Aminata ND GUISSÉ 	<ul style="list-style-type: none"> • Diourbel : Abdou MBAYE • Bambey : Nar SECK • Mbacké : Mody KA
TAMBACOUNDA <ul style="list-style-type: none"> • Cheikh Tidiane DANFAKHA Instit 	<ul style="list-style-type: none"> • Bakel : Amadou SECK • Kédougou : Ithiar BIDIAR • Tamba : Cheikh Tidiane AIDARA
SAINT LOUIS <ul style="list-style-type: none"> • Ousmane DIALLO 	<ul style="list-style-type: none"> • Saint Louis : • Podor • Dagana : Pape Samba LY